

**MANDATURE 2014 - 2020**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2016 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

**\*\*\***

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

**\*\*\***

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-089). (23) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, M. SEINGIER, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme PIERRE-MARIE (pouvoir donné à M. TEISSEIRE), Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme MONTANDON).

**\*\*\***

Arrivée, à 19 H 35, de Mme PIERRE-MARIE (pouvoir à M. TEISSEIRE), après l'hommage rendu aux victimes des attentats d'Orlando et de Magnanville ;

Sortie, à 20 H 56, de Mme SLAMA, après le vote de la délibération DEVE 20160075 ;

Retour, à 21 H 05, de Mme SLAMA, après le vote de la délibération DJS 20160224.

- **DELIBERATION (12-2016-017)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 30 MAI 2016.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2016.»

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 30 MAI 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 20 JUIN 2016.**

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MARQUIS, M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE (pouvoir donné à M. TEISSEIRE), M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2016-090)

\*\*\*

- DELIBERATION (12-2016-18) : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-091)

\*\*\*

***Communication de Madame BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, relative au décès de Monsieur François PELLEGRY, Maire Adjoint du 12<sup>e</sup> arrondissement, chargé de l'urbanisme et des quartiers Aligre - Gare de Lyon - Jardin de Reuilly, sous la précédente mandature.***

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous propose de vous lever pour que nous puissions rendre hommage.

Mesdames, Messieurs les élus ; Mesdames, Messieurs les anciens élus. Nous avons eu la tristesse d'apprendre, le 3 juin dernier, le décès de François PELLEGRY, ancien adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, de 2008 à 2014. En accord avec sa famille et les différents présidents de groupes, j'ai souhaité lui rendre un hommage institutionnel dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement où plusieurs d'entre nous ont pu siéger à ses côtés lors de la précédente mandature.

François PELLEGRY est né en 1942 à Tunis. Après une enfance à Nice, il a fait ses études à Grenoble. Après une coopération effectuée en Afrique comme professeur, François PELLEGRY s'est installé à Paris, à Aligre, qu'il n'a plus quittée. C'est sur cette place qu'il a construit sa vie personnelle et familiale, mais aussi militante et politique. Il contribuera ainsi à la première élection de Patrick BLOCHE comme député de la 7<sup>e</sup> circonscription en 1997.

Dès 1979, il tenait pour la première fois le bureau de vote de l'école Charles BAUDELAIRE où il a longtemps siégé au conseil d'école. Il aura présidé ce bureau depuis cette occasion et à chaque élection jusqu'à encore très récemment. Fidèle à son engagement citoyen et républicain, je sais qu'il tenait beaucoup à cette responsabilité de président de bureau de vote.

C'est cette culture de l'engagement et son attachement à Aligre qui l'ont aussi poussé à recréer avec d'autres, dont certains sont ici ce soir, l'association de la Commune Libre d'Aligre, qui illustre encore aujourd'hui l'esprit rebelle de ce quartier. Avec la Commune, il a contribué à préserver l'âme de ce quartier comme son patrimoine. Il a participé à toutes les fêtes organisées sur la place - sa place.

J'ai rencontré François pour la première fois en 2000. Soutien de Bertrand DELANOE et Michèle BLUMENTHAL, il faisait alors partie de ceux qui croyaient depuis longtemps à une victoire de la gauche à Paris et dans le 12<sup>e</sup>. Cette victoire a été le fruit de la mobilisation de militants acharnés comme François. Mais je pense aussi à Sandrine MAZETIER, élue secrétaire de section à sa suite. Alors qu'elle était encore étudiante, il n'a pas hésité à soutenir sa candidature et à préparer ainsi l'avenir de la gauche.

Sa contribution à la Ville de Paris, François l'a d'abord exercée dans le cadre de sa vie professionnelle, en intégrant, en 2001, la direction générale des moyens au sein du secrétariat général de la Ville de Paris, mettant à profit ses compétences professionnelles en informatique et en organisation des systèmes. Il a contribué à la mise en place d'outils structurants pour l'administration parisienne, à l'image de l'intranet de la Ville, IntraParis, dont il m'a bien souvent vanté les mérites.

Son directeur de l'époque, Patrice OBERT, saluait son expertise mais aussi sa façon de travailler, tout en finesse, en questionnement, et soulignait à quel point François PELLEGRY apporte à la DGEM et donc à la démarche de modernisation, tout un style, une efficacité féline qui sait contourner les obstacles administratifs.

Une fois élu, François PELLEGRY a continué à travailler à la formation des agents de la Ville, en les faisant réfléchir notamment aux rôles respectifs des élus et de l'administration.

Bien que très impliqué au secrétariat général, il reste attentif au 12<sup>e</sup> et à la réussite du premier mandat de Michèle BLUMENTHAL. En 2008, il est très fier de faire partie de son équipe en tant qu'adjoint et se met ainsi au service des habitants de cet arrondissement, ne comptant pas ses heures pour accompagner tous nos projets.

En tant qu'adjoint en charge de l'urbanisme de 2008 à 2014, il a ainsi suivi des dossiers structurants pour l'avenir du 12<sup>e</sup> et a souvent interagi par ce biais avec Anne HIDALGO, alors première adjointe de Bertrand DELANOE. La Maire de Paris qui d'ailleurs s'associe aujourd'hui à cet hommage.

Il a contribué à de nombreux projets qui feront date dans l'aménagement de notre arrondissement : Charolais-Rotonde, le GPRU Porte de Vincennes ou encore Bercy-Charenton. Nous avons souvent évoqué ensemble des projets, les difficultés rencontrées avec nos partenaires, leurs conséquences sur l'espace public, car François était un passeur. Il a toujours veillé à transmettre, à faire bénéficier aux autres de son expérience.

En 2008, il a accompagné la jeune élue que j'étais en essayant de m'expliquer le fonctionnement de la Ville de Paris qu'il maîtrisait fort bien, bien mieux que moi, comme me présenter les personnes qu'il jugeait utiles que je rencontre pour mon mandat. Il avait toujours à cœur d'expliquer, de commenter, d'analyser. Il fallait alors prendre le temps, le regarder s'asseoir en face de vous et l'écouter vous exposer son avis, recueillir le vôtre avec force et détail.

Souvent présent en mairie, je sais qu'il se rendait disponible pour les collaborateurs qu'il saluait à chaque fois et qu'il connaissait tous. Avec lui, disparaît un élu attentif aux autres, fin connaisseur du 12<sup>e</sup> et de son histoire, et un amoureux d'Aligre. Nous n'oublierons pas son charme ni son sourire, mais surtout son action au service de l'arrondissement et de la politique parisienne, ni sa présence dans son quartier, aux terrasses des cafés, en vrai homme de la cité qu'il était. Le 12<sup>e</sup> a perdu l'un de ses serviteurs.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire. »

*Une minute de silence est observée*

« M. Emmanuel GREGOIRE, vous avez demandé à vous exprimer en tant que président du groupe des élus socialistes auquel appartenait François PELLEGRINI. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci beaucoup, Mme la Maire. Effectivement, nous souhaitons rendre un hommage à François, un élu, mais, pour beaucoup d'entre nous, un ami très proche. François PELLEGRINI adhéra pour la première fois au Parti Socialiste en 1978 à l'époque où le 12<sup>e</sup> arrondissement comptait encore deux sections, à la section 15/20 Bercy. Il en devenait, en 1979, le secrétaire de section, la même année où il a pris la présidence de son cher bureau de vote à l'école Baudelaire, auquel il était tant attaché. Fidèle à son engagement citoyen et républicain, il tenait beaucoup à cette responsabilité de président, qui était l'occasion pour lui d'honorer son engagement démocratique, mais aussi de saluer et de rencontrer tous les habitants d'Aligre, si chers à son cœur.

J'ai connu François à l'automne 2001. Il a été un compagnon de route avant de devenir un ami. Comme pour beaucoup ici, il a été un aîné au sens noble du terme. Vous évoquiez, Madame la Maire, le fait que François était un passeur. C'était un passeur de valeurs, un passeur de mémoire. La force de ses convictions et de ses combats pour penser la modernité du service public, que ce soit à la Ville de Paris ou dans ses contributions à la réflexion du parti qui est le nôtre, ont longtemps été ses marques de fabrique.

Qu'il me soit permis d'avoir une pensée plus personnelle pour des moments un peu particuliers passés avec lui chez Jeanine et chez Philippe FARINE avec Stellio FARANGIS, avec Sandrine, avec Pierrick, Raphaël, Michèle, Serge et tant d'autres que je ne citerai pas aujourd'hui. C'est l'occasion de témoigner de la reconnaissance que nous devons non seulement à François mais à tous ceux, quelle que soit leur couleur politique, qui ont contribué toutes ces années à la vie démocratique de notre arrondissement.

En mon nom personnel et au nom de l'ensemble des membres du groupe que je préside, j'adresse à sa famille, à ses amis, à tous ses camarades, à nous tous, l'expression de mes affectueuses et amicales pensées. »

***Hommage aux victimes des attentats d'Orlando et de Magnanville.***

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous propose que nous nous levions à nouveau pour rendre un second hommage.

Mes chers collègues, je vous propose de poursuivre cette séance par un hommage de notre Conseil aux victimes de l'attentat homophobe d'Orlando, au couple de policiers abattus à Magnanville ainsi qu'à la députée britannique Jo COX, tuée dans sa circonscription jeudi dernier.

Nous avons été confrontés ces derniers jours à une actualité sanglante, qui nous a brutalement plongés dans la réalité des attaques terroristes ou des assassinats d'une extrême violence. Je sais que ces meurtres barbares nous ont tous profondément choqués. Ils sont une atteinte à notre humanité. Orlando, Magnanville, Birstall, c'est à chaque fois l'intolérance, la haine, l'attaque pure et simple de la vie et de la liberté.

Les 49 morts et 53 blessés de la nuit du 11 au 12 juin à Orlando ont été attaqués parce qu'homosexuels. Notre engagement contre l'homophobie et toutes les formes d'intolérance, de racisme, d'antisémitisme, est sans faille. J'ai ainsi tenu à marquer la solidarité du 12<sup>e</sup> arrondissement envers les familles des victimes, le peuple américain et les personnes LGBT, en pavoisant la mairie d'arrondissement des deux drapeaux, américain et arc-en-ciel.

Jean-Baptiste SALVAING, 42 ans, et Jessica SCHNEIDER, 36 ans, ont été tués lundi 13 juin à leur domicile parce qu'ils étaient fonctionnaires de police. Révoltée par cet acte barbare, j'ai exprimé la solidarité des élus et habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement aux policiers, à leurs collègues et à leurs familles, en participant à la minute de silence organisée mercredi dernier au commissariat central du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Jo COX a été abattue le 16 juin dans sa circonscription parce qu'elle était députée et défendait ses idées dans un contexte de montée du repli sur soi et du rejet de l'autre à contre-courant du grand dessein européen.

Nous l'avons martelé ensemble tout au long de l'année 2015 et nous le disons aujourd'hui à nouveau en parlant haut et fort, en restant debout, ensemble au nom de notre humanité, au nom de nos valeurs républicaines et universelles de liberté, d'égalité et de fraternité, nous condamnons et combattons le terrorisme qui ne gagnera pas.

En hommage à ces victimes, je vous propose une minute de silence. »

*Une minute de silence est observée.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous informe que j'ai demandé le retrait de la délibération DJS 233. En effet, la délibération DJS 195 qui était relative aux centres d'animation, a été adoptée lundi dernier au Conseil de Paris. Cette nouvelle grille tarifaire qui s'applique à tous les centres d'animation a donc été adoptée, ainsi que les avenants ou délégations de service public des centres d'animation qui étaient contenus dans cette délibération.

Une seconde série d'avenants doit être adoptée par le Conseil de Paris de juillet. C'était le cas de cette délibération DJS 233. C'est pourquoi nous l'avions à l'ordre du jour de cette séance. Toutefois, la délibération qui a été adoptée lors de la séance précédente a été amendée par l'exécutif, notamment dans son exposé des motifs. Cet amendement n'a pas pu être intégré comme il se devrait dans l'exposé des motifs de cette délibération DJS 233. Ce sera le cas au Conseil de Paris, mais, pour la clarté de nos débats, je préfère que nous ne nous exprimions pas par un vote sur cette délibération DJS 233 qui n'est pas encore amendée.

En revanche, il ne m'a pas échappé que vous aviez déposé un vœu sur cette délibération, et je vous propose d'aborder tout de même ce vœu, même si la délibération ne sera pas soumise au vote, si vous en êtes d'accord. »



***Débat organisé relatif au Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.***

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« En mars 2014, nous avons pris, devant les Parisiens, des engagements ambitieux qui nous amènent aujourd'hui à cette délibération structurante sur les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme adopté en 2006. Que ce soit en matière de logement, de mobilité, de qualité de l'air, de cadre de vie, de végétalisation, d'animation de la ville, de dynamique économique et commerciale, d'équipements publics ou encore de politique de la petite enfance, le PLU est un outil indispensable à la réalisation de notre projet pour Paris.

La modification générale présentée ce soir et soumise au prochain Conseil de Paris nous permettra d'accélérer et de faciliter nos projets, au premier rang desquels celui de produire 10 000 logements par an, par la construction, la réhabilitation, la transformation de bureaux en logements ou encore le droit de préemption urbain renforcé. C'est la priorité de notre exécutif municipal.

Le bilan du PLU de 2006 qui accompagne la démarche de modification revient sur ces 9 années d'action de la gauche à Paris, permettant de mesurer le chemin déjà parcouru dans tous ces domaines. Dans notre arrondissement, c'est par exemple l'arrivée du tramway. Très beau projet qui a répondu au besoin de mobilité des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, mais, bien au-delà, des Parisiens et des Franciliens, tout en contribuant à la requalification des boulevards des Maréchaux aujourd'hui pacifiés et végétalisés.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, le PLU de 2006, c'est aussi la reconquête d'espaces végétalisés dans le Bois de Vincennes ou encore la réalisation du nouveau quartier Charolais-Rotonde, en voie d'achèvement, qui aura permis de construire, sur d'anciens terrains ferroviaires, 13 000 m<sup>2</sup> de bureaux, mais aussi 500 logements de tous types, le nouveau conservatoire Paul DUKAS, de nouvelles voies de l'espace public, une crèche, tout cela répondant aux objectifs de mixité et d'équilibre que nous poursuivons.

Le bilan qui nous est présenté fait état de nombreuses constructions de logements sociaux rendues possibles par les réserves inscrites au PLU dès 2006, imposant à leurs propriétaires de réfléchir à des programmations plus mixtes, respectant ce nouveau cadre réglementaire. Cette démarche tant décriée à l'époque s'est révélée pourtant très positive.

Avec cette nouvelle étape de modification du PLU, nous amplifierons toutes ces dynamiques pour une ville toujours plus apaisée, végétalisée, durable, innovante et dynamique. Ainsi, les modifications inscrites pour le 12<sup>e</sup> arrondissement concernent de nombreuses parcelles désormais ciblées pour réaliser du logement accessible à tous, et en particulier du logement social et intermédiaire. 13 nouvelles parcelles ont ainsi été fléchées et 26 ont été actualisées afin de nous assurer de leur conformité avec le Plan Local de l'Habitat là aussi adopté par la majorité municipale. 5 espaces de logistique urbaine ont par ailleurs été identifiés, notamment dans le périmètre de la Gare de Lyon et ses abords.

Les enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés nous imposent de véritables prises de position que nous avons souhaité traduire dans cette modification générale du PLU. Le retour de la logistique urbaine dans nos centres-villes contribuera à soutenir la transition écologique dans laquelle la majorité municipale s'est engagée avec volontarisme. Pour soutenir la dynamique commerciale de nos quartiers et pouvoir offrir à nos habitants des commerces de proximité, de nouvelles localisations de

protection du commerce et de l'artisanat ont ainsi été inscrites, notamment Boulevard Soult et Boulevard Poniatowski, dont le renouveau a été amorcé avec la mise en service du tramway fin 2012, mais qu'il nous faut encore accompagner.

L'enjeu est aussi celui de notre paysage urbain. Le patrimoine architectural parisien exceptionnel nécessite en effet que nous préservions ce qui existe et que nous anticipions l'intégration des constructions à venir. L'inscription de réserves pour la construction d'espaces verts participe également de ce paysage urbain ponctué d'espaces de respiration indispensables à améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Dans notre arrondissement, la modification générale du PLU intègre également nos grands projets urbains nécessitant une modification des règles d'urbanisme. Il est également question du projet Gare de Lyon Daumesnil, où les emprises aujourd'hui affectées aux activités ferroviaires évolueront pour permettre une programmation plus mixte avec 600 logements, dont 60% de logements sociaux, un hectare d'espaces verts sur une emprise qui n'en compte que 6, des équipements publics et des activités économiques.

Concernant la ZAC de la Porte de Vincennes, l'enquête publique menée en 2014 a permis de valider les orientations du projet, intégrées à cette modification générale. Le projet urbain porté par la Ville en lien avec la SEMAPA apportera la mixité fonctionnelle nécessaire et développera de nombreux espaces verts dans un secteur aujourd'hui quasiment exclusivement dédié au logement social.

Les dernières évolutions du projet Debergue porté par la RATP et la Ville ont également été prises en compte dans cette modification générale. Ce site appartenant à la RATP mutera donc prochainement pour aboutir à l'agrandissement du Jardin Debergue existant, ainsi qu'à la réalisation d'environ 90 logements et d'un équipement public de petite enfance de 99 berceaux.

En revanche, je le rappelle, l'opération d'envergure Bercy-Charenton sera traitée indépendamment de la procédure de modification que nous examinons ce soir. En raison de la nature des évolutions envisagées, une procédure de déclaration de projet sera engagée d'ici quelques mois puis soumise à enquête publique en amont de la création de la ZAC Bercy-Charenton et de sa réalisation opérationnelle. La modification générale du PLU a été engagée en 2014 auprès des habitants qui ont été associés et invités à contribuer, avant même l'enquête publique de l'été 2015, de différentes manières. La mobilisation de la Ville de Paris pour renforcer la concertation et l'information a été saluée dans le rapport de la commission d'enquête publique, qui a rendu un avis favorable à l'ensemble de cette procédure de modification générale.

Ainsi, je vous invite à vous exprimer sur cette modification générale qui traduit les objectifs de la majorité municipale et nous engage après des Parisiens pour de nombreuses années, qui structurera et renforcera notre capacité à mettre en œuvre les projets déjà engagés. Je souhaitais faire cette présentation avant que chacun des groupes politiques de notre Conseil puissent s'exprimer et éventuellement demander aux élus écologistes de bien vouloir présenter leurs trois vœux rattachés aux délibérations sur le PLU lors des prises de parole.

On commence par M. PEUTILLOT sur la concertation. »

**M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Je tenais à rappeler la qualité de l'information et de la consultation qui a présidé à cette modification du PLU, qui s'est tenue durant l'enquête publique et avant celle-ci, dès la fin de l'année 2014. A cet égard, je rappelle l'importance et la qualité du travail des 7 conseils de quartier de

notre arrondissement qui se sont emparés du sujet, notamment grâce à l'action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Paris. Avec le CAUE de Paris, nous avons travaillé sous forme d'ateliers de formation générale et sous forme d'ateliers thématiques, en attirant un certain nombre de personnes bien au-delà de nos espérances au départ. Le nombre de participants comme la qualité des travaux ont été particulièrement soulignés par le CAUE, notamment concernant les propositions relatives à la protection du commerce et de l'artisanat ou encore des espaces verts et du logement. Tels sont les trois thèmes qui ont été principalement abordés.

Je tenais également à saluer l'action du CAUE puisque des liens ont pu être tissés depuis avec le CAUE 75, permettant de participer à la continuité de la mission de service public du CAUE sur l'information en matière d'architecture et d'urbanisme auprès des habitants et de tous les particuliers. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. PEUTILLOT. Mme ATLAN-TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. J'ai souhaité intervenir sur cette délibération davantage sur la forme que sur le fond. D'ailleurs, vous l'avez exposé dans votre préambule, ce dossier est dense et relève de modifications successives qu'il nous faut aborder et revoir à chaque fois. Nous sommes contraints de constater, en tant qu'élus, la mise en ligne des documents seulement mardi en fin d'après-midi, la mise à disposition d'informations complémentaires sous forme de CR-ROM à consulter en mairie à des horaires qui ne sont pas toujours compatibles avec nos engagements professionnels. Dois-je rappeler ici que les conseillers d'arrondissement sont des élus bénévoles qui prennent, sur leur temps professionnel et leur temps familial, leur engagement au service des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement ?

L'importance de ce dossier à notre sens méritait que nous ayons davantage de temps pour nous y pencher. D'ailleurs, je suis extrêmement étonnée de voir qu'il a pu y avoir des vœux déposés en tant que vœux rattachés, tandis que, dans les délais impartis, il n'était clairement pas possible d'étudier de façon sérieuse ce document afin de pouvoir apporter des interrogations ou des réponses, des contributions plus constructives. C'était la nature de mon intervention. Je m'en étais ouverte à M. BOUIGUE il y a quelques jours. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris**

« Merci. On vous répondra sur ces questions. Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Une petite focalisation sur la végétalisation et l'agriculture urbaine. Avec ce PLU, nous nous dotons d'un outil performant pour remplir les objectifs de mandature que nous nous sommes fixés, ce qui va nous permettre de passer d'un Paris très minéral à un Paris plus végétal. Dans cette modification, le fait de pouvoir avoir un renforcement des parcelles avec une augmentation de 10% des obligations d'espaces végétalisés par rapport à ce qui prévaut aujourd'hui en matière de végétalisation et d'espace libre est une modification importante qui va encourager le retrait d'alignements pour permettre des plantations en pleine terre.

Nous y travaillons beaucoup, et je sais qu'il y a des porteurs de projet dans cette salle qui attendent cette modification avec beaucoup d'impatience : le fait de faciliter le développement de l'agriculture urbaine sur des toits anciens comme nouveaux, en permettant de travailler sur le hors-gabarit. Je sais que ces modifications, attendues,

vont permettre à un certain nombre de projets, notamment un beau projet rue Erard, de voir le jour dans notre arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme KOMITES. Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Vous l'avez rappelé, en 2014, nous avons dû approuver l'engagement d'une procédure modification du PLU. Notre groupe s'était déjà étonné au Conseil de Paris à cette époque de ce calendrier de révision qui ne prenait pas en compte la création de la métropole du Grand Paris. C'est une critique toujours d'actualité puisque l'urbanisme sera dorénavant une compétence partagée avec la Métropole à partir de 2017, et cela nous obligera à réviser à nouveau notre PLU, peut-être dans moins d'un an.

Cette délibération se donne des objectifs difficilement réfutables : amélioration du cadre de vie des Parisiens, rayonnement de Paris et création d'emploi, réduction des inégalités pour un Paris plus solidaire. Il ne faut donc pas s'arrêter aux intitulés. Par exemple, pour réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire, votre solution est l'augmentation du pourcentage de logement social. Mais vous oubliez encore le logement intermédiaire, notre cheval de bataille, qui n'est pas une lubie, mais une vraie réponse aux familles parisiennes trop riches pour le logement social et trop pauvres pour le parc privé et qui doivent quitter Paris. Où est ce parc de logements intermédiaires qui vient faire la jonction entre le parc social et le parc privé ? Il y a toujours des signes et des intentions pour ces logements, mais on ne voit pas la volonté d'un effort massif et durable sur la question.

Sur la question du logement, un mot sur la surenchère - et j'en profite pour saluer amicalement Eléonore SLAMA - dont fait preuve la Mairie de Paris en matière de logement social, réclamant non pas 25%, mais 30% de logement social. Pour nous, cela reste de la surenchère.

Sur les aspects techniques de la délibération, je n'irai pas plus loin, puisqu'un peu comme ma collègue, Mme ATLAN-TAPIERO, je n'ai pas les compétences pour pouvoir travailler tout le fond du dossier aussi rapidement. Mais j'en profite pour aborder une question essentielle pour notre ville, que la délibération permet d'aborder. C'est la densification de Paris. Notre densité urbaine est en constante augmentation et nous sommes à plus de 21 000 habitants par km<sup>2</sup>. C'est trois fois plus élevé que la moyenne des capitales européennes. Une autre comparaison plus parlante, Paris est la 5<sup>ème</sup> ville la plus dense au monde. Autrement dit, au chapitre de la densification urbaine, Paris a largement payé son dû, et on peut dire que notre objectif à tous est à présent de préserver nos derniers espaces de respiration. C'est une question de choix politique et de vision pour Paris.

Cette réflexion ne vient pas remettre en cause les 10 000 logements neufs par an que vous avez prévus et qui sont nécessaires, ni même ne vient défendre des tours hautes qui viendraient se multiplier dans la ville. La hauteur est extrêmement énergivore, en plus de créer une augmentation considérable de densification. Nos solutions alors : les bureaux vides et leur transformation en logements. Pour rappel, on parle de 200 000 m<sup>2</sup> dans Paris. L'autre solution à aborder vraiment est de porter cette question de la densification au niveau du Grand Paris.

Notre arrondissement va particulièrement être impacté sur cette question de densification avec le nouveau quartier Bercy-Charenton, la caserne de Reuilly, le périmètre Gare de Lyon Daumesnil. Tous ces secteurs sont concernés par des espaces verts très importants, mais aussi de nombreux logements. La douceur de vivre de notre

arrondissement, qui est un atout majeur, ne doit pas être perdu au fil des mandatures de Mme HIDALGO, et nous y serons particulièrement attentifs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme MARQUIS. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Ce débat sur le Plan Local d'Urbanisme nous permet de nous projeter dans l'avenir et de préparer l'arrondissement à accueillir de nouvelles familles et à les satisfaire en service public de la petite enfance. En fléchissant, dès maintenant, des équipements sur des projets de création, nous contribuons à rendre cet arrondissement encore plus attractif. Des projets qui étaient déjà inscrits dans le précédent PLU ont déjà vu le jour, comme le 13 rue de Reuilly, le multi-accueil de 30 places. D'autres projets comme Arnold Netter, Cité Debergue avec la crèche multi-accueil de 99 berceaux qui devrait ouvrir fin 2019. Dans ce PLU, il y aura un projet au 60-62 Boulevard Diderot d'un équipement petite enfance de 66 places qui ouvrira sous la mandature suivante. Il est très important dans ce PLU de pouvoir, en même temps que la création de logements, prévoir les futurs berceaux pour les futures familles qui viendront dans l'arrondissement. Je ne peux que me réjouir de la concertation qui a eu lieu et qui aura encore lieu, que ces projets soient inscrits pour que ces nouveaux bâtiments aient déjà, en leur sein, des projets petite enfance, car nous en avons besoin dans l'arrondissement. Merci beaucoup. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. NAJDOVSKI, qui va également présenter les vœux. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci. Il nous est demandé de prendre acte de l'évaluation du PLU et également d'engager la procédure de modification du PLU. C'est une délibération extrêmement importante, certainement l'une des délibérations les plus importantes de la mandature puisque c'est également l'occasion de pouvoir débattre de la vision de la ville que nous avons et de l'orientation que nous voulons donner à l'horizon 2020, et, plus loin, sur ce que nous voulons faire de notre capitale. »

Force est de constater qu'en termes de méthode de travail, malheureusement, nous sommes contraints par le temps, avec très peu de temps pour travailler les délibérations. Nous avons malgré tout pu déposer 3 vœux. Nous en aurions certainement déposé davantage si nous avions eu plus de temps pour les travailler. Je me joins aux remarques qui ont été faites sur le fait qu'on ne peut pas, sur une délibération importante telle que celle-ci, avoir simplement un CD-ROM à disposition des heures de bureau au bureau des élections, tandis que nous pourrions très bien l'obtenir sur un support numérique pour l'ensemble des élus que nous sommes, de manière à ce que nous puissions travailler sur le fond des dossiers.

Nous sommes en accord avec un certain nombre d'orientations, mais nous avons aussi des réserves et des désaccords sur d'autres. Nous sommes bien sûr d'accord sur la question du rééquilibrage territorial qui a déjà été entamé depuis une quinzaine d'années, sur le fait de privilégier la mixité des fonctions entre l'habitat et l'emploi, le fait d'écrire noir sur blanc que la question de la logistique urbaine est importante et qu'il faut maintenir ces espaces fonctionnels très importants pour le fonctionnement au quotidien de la ville, dans une optique de développement soutenable. Nous veillons à accompagner la production de logements, qui est extrêmement volontariste, avec les nécessaires équipements publics, en particulier les équipements de petite enfance mais

aussi les équipements culturels. Je pense à ce que les élus écologistes portent depuis un certain nombre d'années pour que nous ayons une bibliothèque supplémentaire à Bercy ou encore le besoin d'une piscine supplémentaire dans notre arrondissement.

C'est aussi l'occasion d'évoquer le besoin d'espaces de respiration dans la ville. Nous sommes l'une des villes les plus denses au monde, aussi l'une des villes qui a le moins de m<sup>2</sup> par habitant. Nous en avons moins qu'à Londres, Berlin ou encore Madrid. Nous avons besoin de ces espaces de respiration. Nous avons la chance d'avoir le Bois de Vincennes dans notre arrondissement et la chance aussi d'avoir la petite ceinture qui sera bientôt ouverte au public. Mais nous avons aussi le devoir de réfléchir à la façon dont la ville peut aussi se transformer et comment la fameuse ceinture verte autour de Paris peut devenir réalité. Cela pose la question de la transformation à terme du boulevard périphérique et donc de l'affirmation de cette ceinture verte autour de Paris pour mettre un terme à ce qui est aujourd'hui une ceinture plutôt grise. Nous avons un certain nombre de questions, de réserves aussi sur des orientations qui sont exprimées, notamment dans les orientations d'aménagement et de programmation avec un questionnement sur des orientations insuffisamment volontaristes pour le maintien de la perméabilité des sols. Il y a des propositions qui sont assez défensives. On nous parle de lutter contre l'artificialisation des sols. On doit limiter l'imperméabilisation des sols, alors que non, au contraire, il faut faire reculer l'artificialisation des sols, il faut réduire cette imperméabilisation, donc nous déposerons des amendements en ce sens au Conseil de Paris.

Nous avons un besoin de nature en ville, qui s'est très fortement exprimé à l'occasion du budget participatif. Les orientations du PLU doivent en tenir compte. Nous avons aussi des réserves sur la question du stationnement des vélos, avec des dispositions qui sont en retrait par rapport au PLU actuel, puisqu'on passerait de 2,25% à 1% seulement pour les locaux clos vélos dans les nouvelles constructions. Là aussi, nous déposerons des amendements de manière à rétablir des orientations volontaristes en faveur du développement de la pratique du vélo. Cela passe aussi par des dispositions dans le PLU.

Nous proposons également, en Conseil d'arrondissement, un vœu pour une coulée végétalisée dans le secteur d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil au profit des circulations douces entre la Place Henri Frenay et le Boulevard de Bercy. De la même manière, nous proposons un vœu pour les circulations douces dans le secteur du GPRU de la Porte de Vincennes. Nous avons aussi déposé un vœu sur la question du stade Léo Lagrange qui fait partie de cette fameuse ceinture verte que j'évoquais tout à l'heure. Nous souhaitons qu'il puisse rester dans ce caractère de ceinture verte et ne pas être soumis à une logique d'artificialisation qui pourrait être extrêmement délétère. Nous voulons aussi poser la question de l'articulation de ce projet avec la présence de la pelouse de Reuilly. Comme vous le savez, nous défendons, depuis de nombreuses années, un programme de requalification de la pelouse de Reuilly et de végétalisation. C'est le sens d'un vœu que nous avons déposé pour qu'un plan-programme soit défini d'ici la fin de l'année, de manière à requalifier la pelouse de Reuilly. Nous savons que cette question n'est malheureusement pas du ressort du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous en discuterons au Conseil de Paris, raison pour laquelle nous retirons ce vœu. Mais nous prenons date dès ce soir sur cette question. Nous aurons à nouveau le débat sur la manière dont nous pouvons reconquérir cet espace qui est très important pour notre arrondissement. En attendant, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. NAJDOVSKI. Vous retirez le vœu relatif au classement en zone Urbaine Verte de la parcelle Léo Lagrange, n'est-ce pas ? Merci beaucoup pour cette information. Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Ma collègue, Mme ATLAN-TAPIERO, ainsi que d'autres élus d'autres groupes ont très bien expliqué la problématique de ce débat. Vous savez que nous avons souvent des divergences de fond, mais je pense que vous pouvez reconnaître que vous avez des élus de l'opposition qui souhaitent travailler, qui s'opposent mais qui sont aussi force de proposition. Il est vrai que les délais ont constitué une entrave au bon fonctionnement de la démocratie.

C'est pourquoi je ne m'exprimerai peut-être qu'au conditionnel, parce que beaucoup de choses restent à vérifier. Mais je vais commencer par ce que nous trouvons positif dans ce PLU, à savoir la manière dont vous projetez l'amélioration sur la logistique urbaine. Nous voyons une gestion du dernier kilomètre qui est prise en compte, avec une volonté de créer 60 points pour la gestion de la logistique urbaine. C'est un très bon point, vu l'augmentation des livraisons dans Paris avec les ventes en ligne qui sont en croissance exponentielle. C'est un enjeu pour notre ville qui est pris en compte dans ce PLU.

Je voulais faire un focus sur les places de parking. La fin de l'obligation de construction des places de parking. Il y a un point positif pour la transformation des bureaux en logements. C'était souvent une entrave pour cette reconversion des bureaux en logements puisqu'on demandait la création de parkings. Sur de l'existant, c'était un réel frein.

Par contre, je trouve le PLU négatif lorsqu'il s'agit de la construction de nouveaux logements. Lorsqu'un immeuble a vocation à être purement destiné à du logement, l'absence d'obligation de création de parkings peut être une problématique. Où en est la mutualisation des places de parking identifiées comme non utilisées dans les logements sociaux ? J'avais déposé un vœu il y a quelque temps sur la création d'une application ou d'un service qui permette d'identifier et de mutualiser ces places non utilisées. Cela pourrait être une possibilité, surtout lorsqu'on réduit les places de parking aussi bien en souterrain qu'en extérieur.

En ce qui concerne la densification, nous sommes très inquiets de la densification qui se profile dans ce PLU. Vous avez beau annoncer plus de créations d'espaces verts, il semblerait que le béton gagne sur les espaces verts. Je prendrai pour exemple les projets d'aménagement sur Paul-Valéry dans le 12<sup>e</sup>. Tout ce que nous avons pu voir dans les présentations lors des réunions publiques, dans les maquettes et dans ce que nous pouvons lire dans le PLU, nous avons vraiment l'impression que cet espace qui nécessite des espaces verts et un cadre de vie agréable aussi bien pour les riverains que pour les collégiens et lycéens, eh bien, il me semble que c'est un endroit qui va être bétonné. Il va y avoir des logements, des commerces, des équipements publics, mais aussi une rue qui va être créée. Nous allons être dans un endroit très densifié. M. NAJDOVSKI et Mme ROTA l'ont aussi précisé : Paris est l'une des villes les plus peuplées après Shanghai, après Le Caire. Par rapport à Londres, c'est une densité par habitant deux fois plus importante. Ce sont deux personnes au mètre carré. On a l'impression que la densification va prendre le dessus, et c'est bien dommage pour la qualité de vie des Parisiens. Il est vrai que le Grand Paris reste la solution pour réduire les tensions immobilières. C'est une vision qui doit se faire avec la banlieue pour essayer de construire le Grand Paris de demain.

Concernant les vœux, un dossier aussi dense et complexe, qui nécessite la consultation des cartographies, n'a pas été possible. M. NAJDOVSKI, nous n'allons pas prendre part au vote, du moins en Conseil d'arrondissement. Mais j'aurai l'occasion de m'exprimer en Conseil de Paris et aussi de vous faire des propositions d'amendements et de vœux. Mais, au niveau du Conseil d'arrondissement, nous préférons ne pas prendre part au vote. Sur la pelouse de Reuilly, nous avons un avis positif, puisque vous savez que nous partageons cette volonté de revaloriser la pelouse de Reuilly. C'est un NPPV constructif

sur ce vœu, même s'il est retiré. Pareil pour la Porte de Vincennes, là encore, j'ai besoin de voir les cartographies, mais il semblerait que ce soit positif dans ce que vous annoncez. Pour la Gare de Lyon, vous parlez de 4 500 m<sup>2</sup>, j'ai réellement besoin de voir les cartographies sur ce point-là. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, je voudrais me féliciter du travail fourni. Il est vrai que les documents sont denses, mais cela signifie que, derrière, il y a des services et des élus qui ont travaillé dans un temps court puisque cette modification correspond aussi à nos engagements de campagne pris il y a 2 ans. Puis il y a eu la consultation des Parisiens qui a pris un certain temps.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui permettent aujourd'hui de présenter cette délibération, avec l'importance que cela a. Aussi dire que c'est important qu'on le vote maintenant parce que nous engageons aussi, à travers les modifications de parcelles, des travaux à réaliser dans cette mandature. Si on veut voir sortir des crèches, des piscines, des bibliothèques dans notre arrondissement, il faut aussi le temps des travaux. Il est important de voter ce plan maintenant.

Je me félicite de l'équilibre, puisque le Plan Local d'Urbanisme modifié vise à tenir compte à la fois des engagements que nous avons pris devant les Parisiens, mais aussi à respecter un équilibre. Permettre aux Parisiens de vivre à Paris, de travailler à Paris, d'avoir des enfants dans des crèches à Paris, d'avoir des enfants qui puissent faire du sport, accéder à la culture à Paris, bien vivre à Paris. Cet équilibre dans le 12<sup>e</sup> est respecté, et je prendrai deux exemples qui illustrent nos engagements de campagne.

La possibilité de réaliser une bibliothèque, M. NAJDOVSKI l'a saluée et s'en est félicité. Des équipements sportifs qui vont sortir, et, pourquoi pas, une piscine qui a été poussée par notre Conseil d'arrondissement, en lien avec le futur quartier de Bercy-Charenton, où il y aura, je l'espère, des équipements pour les scolaires, écoles comme collèges.

Je voudrais saluer le travail sur la petite enfance. Vous savez que l'une des questions qui revient souvent dans nos permanences, ce sont les places en crèche. Nous voyons, avec Debergue, la création d'une nouvelle crèche avec des logements sociaux. Peut-être qu'il y a de la densité, mais dans la densité, nous avons réfléchi pour faire à la fois des équipements publics comme des crèches et du logement social sur une même parcelle. Et c'est de l'innovation que nous ne faisons peut-être pas il y a quelques années mais que nous pouvons faire aujourd'hui en superposant en étages à la fois du service public et à la fois du logement social.

Bien sûr, le logement social est notre priorité. C'est pour cette raison que notre modification est importante. Pourquoi ? Parce que beaucoup de Parisiens nous disent qu'ils ne peuvent plus se loger dans Paris. La seule solution pour se loger dans Paris est d'intervenir par le public, notamment en construisant des logements sociaux.

Je me félicite de cette délibération. Je voudrais dire, en conclusion, pour que nous puissions arriver à finaliser tous nos engagements de campagne, il faudra aussi se battre pour le budget. L'ensemble de ces travaux sur ces parcelles doit s'accompagner d'un budget et d'une accélération des chantiers. L'ensemble de ce budget, qu'il soit d'investissement ou de fonctionnement, c'est de l'emploi. Et, en pleine crise économique, au moment où beaucoup de personnes en France, voire une majorité, manifestent pour le Code du Travail, pour des questions d'emploi, l'effort que Paris fait



à travers ce PLU est un effort considérable pour relancer et pour aller vers la croissance. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET-OULALDJ. Mme SLAMA. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Chers collègues, tandis que la crise continue à sévir, la priorité, notre premier combat est et restera celui du logement. A cet égard, le PLU est un outil précieux. Le bilan qui nous est donné à voir est édifiant. En moyenne, ce sont plus de 1 400 logements supplémentaires qui ont été autorisés sur Paris, chaque année, entre 2006 et 2013, en comparaison avec la période 2001-2005.

De 2008 à 2013, 26 842 logements ont été autorisés, dont plus de 10 500 dans le périmètre des opérations d'aménagement actives, soit 39% du total. Ce très bon résultat pose néanmoins, pour l'avenir, la question de l'identification de nouveaux emplacements réservés en faveur du logement, et du logement social en particulier, et la concrétisation de nouveaux secteurs susceptibles de prendre le relais des grandes opérations d'aménagement. Des travaux de réflexion pour identifier de nouvelles opportunités d'opérations ont ainsi été engagés. Le 12<sup>e</sup> arrondissement, avec la Caserne de Reuilly mais aussi Gare de Lyon Daumesnil ou l'opération Bercy-Charenton, nous permettent encore d'entrevoir de belles choses.

En outre, l'effort de transformation de la ville sur elle-même s'est également accompagné du souci de la préservation de ce qui en fait, pour beaucoup, son attrait, à savoir la diversité et le charme de ses quartiers. C'est pourquoi un effort considérable a été réalisé pour permettre d'équilibrer les usages, mais aussi la création de logements. Il s'agit de ne pas charger des parcelles déjà très concentrées en logement social, comme c'est le cas dans notre arrondissement. Je vais citer deux exemples, au 91 Boulevard Poniatowski et au 27 bis rue des Meuniers. Ces emplacements sont dorénavant, grâce à la modification du PLU, réservés pour des logements intermédiaires.

Au total, en dehors des 26 mises en conformité avec le Plan Local de l'Habitat, 13 nouvelles réserves seront ainsi inscrites dans le 12<sup>e</sup>, permettant de sanctuariser du logement social et intermédiaire pour garantir la mixité des quartiers. Je le rappelle, la mixité est inhérente à la politique du logement social menée depuis 2001. La préservation de l'équilibre social et le souci de développer une offre de logement accessible à tous les Parisiens est au cœur de notre action - un équilibre dans la répartition des logements sociaux intermédiaires et privés sur le territoire, un équilibre dans la diversité des programmes sur l'arrondissement, logements étudiants, logements spécifiques et logements familiaux, mais aussi et avant tout la recherche d'un équilibre social auquel nous sommes extrêmement attachés.

Pour répondre aux inquiétudes, je ne crois pas que la création de logements signifie la fin de la douceur de vivre dans notre arrondissement. Il suffit simplement que ce soit fait de façon intelligente. Je vous le rappelle, mais je crois que vous le savez déjà, aujourd'hui, il y a 9 500 demandeurs de logement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je pense vraiment que la vie est plus douce lorsqu'on a un toit au-dessus de la tête.

En conclusion, cette délibération nous invite à penser ensemble l'avenir de Paris et celui de l'agglomération parisienne. Cette incitation trouve une résonance particulière alors que la Métropole du Grand Paris vient d'être installée. Face à la crise du logement, la Métropole aura progressivement les moyens d'agir pour provoquer un véritable choc, car elle maîtrisera l'ensemble de la chaîne du logement : déblocage du

foncier, financement du logement social, impulsion de la construction privée. Chers collègues, l'efficacité du PLU paraît clairement établie, et les adaptations qui ont été apportées ont permis l'accélération du rythme avec lequel ces objectifs ont été poursuivis et atteints, comme en témoigne le niveau de production de logements de ces dernières années. Je vous invite donc à voter sans réserve cette délibération cruciale pour l'avenir de Paris et de la Métropole. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pour conclure, M. GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci beaucoup Mme la Maire. Je souhaitais intervenir pour saluer la méthode sur cette procédure toujours complexe de modification du PLU. Nous avons voté la première fois à l'été 2014 pour l'amorce de cette modification. Entre-temps, de très nombreuses consultations ont été organisées. Il y a d'abord eu la concertation *Imaginons.Paris*, avec des milliers de contributions plus un ensemble de réunions publiques qui ont permis à différents acteurs de notre arrondissement et des autres arrondissements parisiens d'exprimer leurs propositions, leurs réserves, leurs réticences sur un certain nombre de lignes de force de cette modification.

Aujourd'hui, nous en sommes à une phase de finalisation. J'entends les réserves fondées émises par M. NAJDOVSKI sur la méthode de diffusion des documents. Nous sommes en train d'y remédier pour un accès transparent et très simple, comme je m'y étais engagé pour l'ensemble des élus parisiens et pas seulement des conseillers de Paris. Mais c'est une très bonne méthode qui a été mise en place pour obtenir ce résultat qui, au-delà des aspects techniques qui le caractérisent, est une pièce maîtresse de la mise en œuvre d'un grand nombre de politiques publiques portées à Paris lors de la dernière campagne électorale. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Dans la continuité, reconnaître que le calendrier et la mise à disposition des informations n'étaient pas forcément très propices au travail des élus d'arrondissement. Je voudrais tout de même rappeler que cette modification a été lancée en juillet 2014, qu'il y a eu une enquête publique dans laquelle certains d'entre vous se sont exprimés. Il y a tout de même eu des étapes de concertation qui viennent d'être rappelées par M. GREGOIRE.

Je voudrais en profiter pour excuser M. MISSIKA, qui ne pouvait pas être là ce soir, mais qui a présenté cette délibération à chacun des groupes politiques du Conseil de Paris. Les éléments de cette délibération étaient transmis aux groupes politiques du Conseil de Paris. Peut-être n'est-ce pas suffisant pour que tous les conseillers d'arrondissement puissent en prendre connaissance, mais je souligne cet effort, même si je veux bien reconnaître que les conditions du travail des élus d'arrondissement n'étaient pas pleinement réunies sur une délibération aussi importante. Mais il était important que nous puissions en débattre assez rapidement comme toutes les communes de la Métropole, puisqu'il est prévu qu'en 2017, les compétences d'aménagement soient dévolues à la Métropole du Grand Paris. Comme beaucoup de communes de la Métropole, la Ville de Paris a souhaité, avant d'être dessaisie d'une partie de ses compétences, mettre à jour son PLU, afin de pouvoir tenir les engagements pris devant les Parisiens. Je ne doute pas que nous militerons tous pour que cette compétence de l'aménagement revienne dès 2017 à la Métropole du Grand Paris. En tout cas, c'est ce que nous ferons pour notre part.

Je vais laisser M. BOUIGUE répondre aux questions. Puis je vous redonnerai la parole sur les vœux. »

**M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. En réalité, très peu de questions ont été posées ; il s'agit plutôt d'interventions intéressantes qui se sont succédées. Nous sommes dans le processus d'une modification du PLU, pas d'une révision, donc nous sommes sur quelque chose de plus léger. Pourtant, cela a tout de même beaucoup intéressé les habitants du 12<sup>e</sup>. M. PEUTILLOT a rappelé la manière dont les conseillers de quartier se sont emparés de cette question avec l'aide du CAUE. M. BONNET-OULALDJ reconnaissait la méthode, ainsi que M. GREGOIRE. Je pense que le PLU, notamment dans cet arrondissement, est une chose qui a toujours intéressé les Parisiens et les habitants du 12<sup>e</sup> en particulier, parce que c'est une vision de Paris que l'on confronte et parce que c'est une vision de Paris que l'on a esquissée. M. NAJDOVSKI le disait très bien, c'est ce regard, cette projection pour 2020 et pour après que nous sommes en train de poser. Je dis cela parce que c'est sur cette vision de Paris que nous avons des interprétations différentes, qui sont le fruit de nos regards politiques sur l'évolution de ce que sera la capitale de demain.

Nous avons évidemment des débats, notamment sur ce qu'est une ville dense. Paris a toujours été une ville dense. Elle continue de l'être sur 105 km<sup>2</sup>. C'est un tout petit périmètre pour une capitale européenne, avec des contraintes qui sont celles de son histoire, d'un tissu dense et d'un tissu qui, pour se développer, ne peut parier que sur densité et qui peut parier sur la solidarité demain avec les communes voisines, et notamment de la Métropole. Mais reconnaissez que ce n'était pas encore engagé et que ce débat, qui est un point important de la mandature actuelle, a été mis en concertation très tôt après l'installation de cette équipe municipale. Nous nous sommes installés en avril 2014 et, à l'été 2014, nous avons lancé la procédure. Nous pouvions difficilement aller plus vite parce qu'à l'intérieur du PLU, il y a l'ensemble des engagements que nous avons pris devant les Parisiens, que nous pourrions réaliser. Sans ces aménagements, sans ces modifications, nous ne pourrions pas les tenir. Nous avons des débats, notamment sur le logement. Faut-il plus ou ne faut-il pas plus de logements dans Paris ? Lorsque j'entends dire que nous faisons trop de logements, je crois que ce n'est pas exactement la question. Aujourd'hui, nous avons des besoins en termes de logement pour permettre à des Parisiens qui sont nés à Paris, qui ont étudié à Paris, de continuer à pouvoir y vivre et à y travailler. M. BONNET-OULALDJ le rappelait tout à l'heure.

La densification n'est pas forcément l'ennemi de la qualité de vie. C'est une question d'équilibre. Comment, dans ces projets, nous sommes en capacité de maintenir des logements, des services publics. Mme MARQUIS rappelait ce qu'il en était des équipements de petite enfance, mais aussi des équipements culturels, des équipements sportifs et des espaces verts. Dans l'ensemble des projets présentés dans ce Conseil d'arrondissement depuis le début de la mandature, nous avons à chaque fois essayé d'exposer la manière dont nous allons travailler sur ces projets d'aménagement et d'urbanisme en étant sur des notions d'équilibre - équilibre avec des logements, des commerces, des usages, des fonctions, mais aussi avec des constructions. Vous l'avez dit, Mme ROTA, avec des espaces verts dans chacune des constructions. Lorsque vous évoquiez la caserne de Reuilly, on aurait très bien pu densifier l'intérieur. Nous n'avons pas d'opposition par rapport à cela. Le choix qui a été fait par la Ville de Paris, par la Maire du 12<sup>e</sup> a été de dire que nous avons besoin d'un espace vert.

Sur le projet de Gare de Lyon Daumesnil, nous pourrions avoir un projet uniquement avec de la construction et pas avec des espaces verts. Nous avons tenu à ce qu'il y soit, parce qu'avec la densification, nous voulons qu'il y ait de l'équilibre avec ces espaces de respiration. La densification n'est pas l'ennemie de Paris, cela peut être aussi un point qui nous permet de trouver des équilibres à condition que nous respectons les

équilibres d'usages et de fonctions. C'est ce que nous essayons de faire dans l'ensemble des projets que nous soumettons au Conseil d'arrondissement.

Je propose d'arrêter là parce qu'il y avait peu de questions, c'est plus un débat qui sera repris au Conseil de Paris, et je propose d'aller sur les vœux, d'autant que le temps nous est compté ce soir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur les vœux, si j'ai bien compris, le vœu relatif au classement en zone urbaine verte de la parcelle du stade Léo Lagrange est retiré. Je vous en remercie.

Sur le vœu Gare de Lyon Daumesnil, nous vous proposons un amendement qui serait de réserver aux mobilités douces et véhicules de sécurité, la circulation sur l'axe que vous avez noté de la Place Henri Frenay vers le Boulevard de Bercy. Plutôt que de dire une trame verte, parler plutôt de l'organisation d'un maillage végétalisé de circulation douce. Voici les deux amendements que nous vous proposons sur ce vœu et qui permettraient un avis favorable de l'exécutif. Est-ce que vous êtes d'accord sur ces amendements ? »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Oui. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. NAJDOVSKI. Sur ce vœu amendé avec un avis favorable de l'exécutif, Mme ROTA, vous vouliez donner votre avis. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Notre explication de vote est que ces deux vœux permettent globalement de défendre cette qualité de vie. Nous partageons la volonté de renforcer les circulations douces les pistes cyclables et vos amendements vont dans le bon sens. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Il n'y a pas d'autres explications de vote sur ce vœu ? Très bien.

Sur le vœu 122016-016, nous sommes un peu plus embêtés, car nous reconnaissons ses objectifs comme légitimes, mais une enquête publique a eu lieu à l'automne 2014 qui portait sur la déclaration de projet relative à la mise en compatibilité du PLU. Les Parisiens ont pu s'exprimer dans ce cadre, et la commission d'enquête publique a émis un avis favorable. Les modifications réglementaires ont donc accompagné la création de la ZAC qui a été adoptée par le Conseil de Paris en octobre 2015. Dans le cadre de la procédure de modification générale, il s'agit simplement de mettre à jour les modifications réglementaires qui ont déjà été votées il y a près d'un an. Il nous est impossible juridiquement de revenir aujourd'hui sur le contenu de ce projet. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir retirer ce vœu, puisque, juridiquement, nous ne pouvons pas modifier cette partie du PLU.

Mais, vous l'avez vu, la question des mobilités douces est un sujet qui nous a tous mobilisés. La thématique des espaces publics a été l'objet de nombreuses concertations avec les habitants, et ces discussions se poursuivent, puisque nous avons déjà commencé à discuter avec les habitants de l'extension du square Carnot et de sa revalorisation. Une réunion publique est organisée le 11 juillet au lycée Maurice RAVEL, avec nos collègues du 20<sup>e</sup> arrondissement, pour revenir sur les évolutions récentes et présenter la phase de concertation qui s'ouvrira à l'automne sur ce projet déjà validé.

Il s'agit ici d'inscrire au PLU son programme adopté il y a plus d'un an. Est-ce que vous acceptez de retirer ce vœu ? »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous avons une petite divergence d'appréciation. Pour nous, les éléments qui figurent dans ce vœu figurent également dans le projet que vous évoquiez à l'instant, qui a été voté à l'automne dernier. Il nous paraît important, même si ce n'est que symbolique, de réaffirmer cette priorité donnée aux liaisons cyclables en développant le réseau existant dans ce quartier en particulier, en reprenant les mots qui sont dans ce document d'octobre 2015. Nous maintenons ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Une divergence juridique en l'occurrence, et pas sur le fond. Nous avons donc un avis défavorable sur ce vœu. Est-ce qu'il y a des explications de vote sur cette divergence juridique entre nous ? »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Pour la même raison que pour le vœu précédent et pour la symbolique, nous voterons ce vœu. Mais mes compétences juridiques ne me permettent pas d'aller plus loin. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous comprends très bien. »

\*\*\*

- DU 20160001 : PLU - *Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 17 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Contre : 5 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 05 voix groupe Ecologiste

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-092 AVIS)

\*\*\*

- Vœu 122016-014 Amendement : Vœu rattaché au projet de délibération : 2016 DU 1 - Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, présenté par les élu-e-s du groupe écologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la modification de l'OAP Gare de Lyon - Daumesnil.

M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que l'orientation d'aménagement et de programmation Gare de Lyon - Daumesnil est modifiée par la présente modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'une concertation sur l'aménagement de cette ZAC est en cours au niveau local ;

Considérant la priorité donnée par la municipalité aux circulations douces.

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le paragraphe " Faciliter et mettre en œuvre des continuités urbaines" de l'OAP Gare de Lyon - Daumesnil, soit réécrit de la manière suivante (...) « Le désenclavement du secteur sera également réalisé au sud par une desserte viaire locale réservée aux mobilités douces **et véhicules de sécurité** débouchant boulevard de Bercy » ;

- Le paragraphe « Offrir un meilleur environnement par la création...» de la description de l'OAP Gare de Lyon - Daumesnil, soit réécrit de la manière suivante : « Cela se traduira par la réalisation d'un nouvel espace vert dont un espace vert public d'environ 4500 m<sup>2</sup> d'un seul tenant, et par l'organisation d'un maillage **végétalisé** de circulations douces ~~qui prendra la forme d'une coulée verte~~ pour faciliter le parcours des piétons, des personnes à mobilité réduite et des vélos sur l'ensemble de l'espace public depuis la place Henry Fresnay jusqu'au boulevard de Bercy ».

Votants : 23 dont 1 pouvoir

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Vœu adopté à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-093 VOEU)

\*\*\*

- VCEU 122016-015 (Rattaché au débat) : Vœu rattaché au projet de délibération : 2016 DU 1 - Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, présenté par les élu-e-s du groupe écologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, relatif au classement en zone Urbaine Verte (UV) de la parcelle du stade Léo Lagrange, située au 68 Boulevard Poniatowski.

RETIRE



- VOEU 122016-016 : *Vœu rattaché au projet de délibération : 2016 DU 1 - Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale, présenté par les élu-e-s du groupe écologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la modification de l'OAP Porte de Vincennes.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que l'orientation d'aménagement et de programmation Porte de Vincennes est modifiée par la présente modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'une concertation sur l'aménagement de cette ZAC est en cours au niveau local ;

Considérant qu'il est primordial pour la cohabitation et la cohésion sociale de ce secteur que le projet bénéficie d'une bonne acceptabilité de la part des habitants ;

Considérant que l'effort en direction des mobilités douces et du renforcement des continuités urbaines est une priorité dans ce secteur.

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Qu'au paragraphe « Réorganiser l'interface pour rétablir des continuités urbaines », soit modifiée la deuxième phrase de la manière suivante : « Hiérarchiser le maillage viaire et renforcer sa lisibilité, en y intégrant des liaisons cyclables pour compléter et développer le réseau existant ».

Votants : 23 dont 1 pouvoir

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 17 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Abstention : 0

Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-094 VOEU)

\*\*\*

- **DAE 20160302** : *Construction du site Picpus de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 (12<sup>e</sup>) : subvention (2.000.000 euros) et convention corrélatrice avec « l'EPAURIF ».*

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« A la lecture de cette délibération, la subvention de 2 000 000 € à l'EPAURIF semble apparaître comme une subvention qui couvrirait l'ensemble des dépenses de ce projet à un coût extrêmement important dans lequel se sont fortement investis l'Etat et la Région. En réalité, lorsqu'on lit avec attention la convention, l'EPAURIF va fonctionner comme un maître d'œuvre qui va vérifier l'état d'avancement des travaux. Peut-être que la délibération est mal rédigée pour donner une autre lecture. Toujours est-il que c'est celle qui ressort. C'est plutôt un prestataire chargé de voir respecter le cahier des charges, mais on ne pourrait laisser croire que cette installation d'université ne coûterait que l'investissement de la Ville.

Enfin, lorsqu'on regarde avec plus de détails, je me suis étonnée de la taille dévolue à la salle de la recherche de l'ILGPA, de 50 m<sup>2</sup>. J'espère qu'on ne mesure pas les succès espérés de la recherche aux m<sup>2</sup> consacrés, car cela serait extrêmement dommage. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je souhaite profiter de cette délibération, de ce futur projet d'implantation. Vous nous rappeliez les délais d'installation. Ils n'ont pas toujours été les mêmes dans la presse ou dans les réunions publiques. Si nous pouvions avoir un calendrier.

Et je m'interrogeais sur l'articulation avec le projet de la Place de la Nation. Il nous paraît évident que les installations prévues à la Place de la Nation ont un lien avec le nouvel écosystème qu'il y aura bientôt dans le quartier Picpus Nation. Si vous pouviez nous expliquer comment les sujets vont s'articuler. Nous avons tout de même l'impression que le projet de l'aménagement de la Place de la Nation est assez ficelé. Si nous voulons une interaction et un lien avec l'implantation de la Sorbonne, il faudrait peut-être une convergence des calendriers et des projets. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Pour la recherche, la superficie n'est pas directement proportionnelle au soutien, en particulier pour les disciplines des sciences humaines. Beaucoup de chercheurs en sciences humaines ne travaillent pas en laboratoire de recherche, mais souvent chez eux ou dans des équipements communs comme ceux de la bibliothèque par exemple. C'est pourquoi beaucoup de surfaces, dans ce projet, sont consacrées à des espaces de travail en commun, à des bibliothèques, à des espaces de projection, à des amphithéâtres équipés de cabines pour l'école d'interprétariat qui va rejoindre également le site. Vous le savez, notre soutien à la recherche fondamentale est important et je suis très fière que nous ayons sur ce site, une université et ces unités de recherche qui vont interagir avec les nombreux habitants du 12<sup>e</sup>, puisque ces équipements de recherche seront aussi ouverts au public pour la plupart. Je crois que c'est une grande source de satisfaction.

Je me satisfais que la Ville de Paris soutienne ce beau projet aux côtés de l'Etat et de la Région, parce que nous travaillons avec l'université à ce que ces nombreux m<sup>2</sup> soient

aussi ouverts au public. C'est le cas de la bibliothèque, ce sera le cas du restaurant universitaire, je l'espère, qui pourra accueillir d'autres étudiants, pas seulement à ceux de l'université. En tout cas, c'est la vision que nous portons pour ce restaurant universitaire avec Mme GROMBERG lorsque nous faisons le tour de tous les étudiants qui étudient dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons un réel besoin en lieux de restauration qui leur soient ouverts.

Sur la question du calendrier, vous avez bien noté, Mme MONTANDON, qu'il y a eu une évolution. Vous êtes attentive, je vous en félicite. Au départ, il était effectivement question d'une ouverture en septembre 2018 et nous sommes aujourd'hui sur une ouverture en septembre 2019 pour les étudiants, mais une livraison du bâtiment avant, qui va permettre une arrivée progressive des équipes de l'université pour l'année universitaire 2018/2019. Cela devrait à peu près correspondre au calendrier d'aménagement de la Place de la Nation.

Par contre, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que vous faites du projet de la Place de la Nation qui serait ficelé et qui ne tiendrait pas compte de l'arrivée des étudiants puisqu'au contraire, nous avons souhaité associer très en amont les étudiants actuels et les équipes enseignantes et administratives de l'université que nous avons rencontrés à plusieurs reprises avec mon adjoint, M. BOUIGUE, mais également avec Mme GROMBERG, pour travailler avec les associations étudiantes sur l'aménagement de la Place, sur la manière dont les étudiants pourraient collaborer à l'aménagement de la Place de la Nation, notamment dans la partie située vers l'université, rue Fabre-d'Eglantine, Avenue du Bel-Air. Si vous avez bien regardé le projet de la Place de la Nation, il y a tout un espace piéton qui est prévu pour que les étudiants de l'université la Sorbonne-Nouvelle, les étudiants de l'école Boule, les lycéens du lycée Arago puissent s'approprier ces espaces et se sentir correctement accueillis dans l'espace public sur la Place de la Nation. Nous avons conscience que l'usage de l'espace public ne sera plus le même avec l'arrivée de ces nombreux étudiants. Il faut que nous aménagions l'espace public pour que ces étudiants et les personnels de l'université se sentent accueillis et que les nombreux trajets entre l'université et la Place de la Nation où se trouvent de nombreux transports en commun puissent se faire de manière adaptée. Nous travaillons d'ailleurs avec M. NAJDOVSKI à aménager l'espace public entre le site de l'université et la Place de la Nation pour faciliter ces cheminements piétons et ces cheminements cyclistes. C'est tout ce quartier que nous devons repenser, et le faire évoluer d'un quartier aujourd'hui majoritairement résidentiel à un quartier avec des usages mixtes, notamment aux pieds d'immeuble. Des mutations doivent s'opérer pour que l'arrivée de cette université soit un événement positif pour ce quartier. C'est dans cet objectif que nous sommes tous mobilisés.

Je ne sais pas si cela répond à vos questions, mesdames. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« C'est une bonne nouvelle. De mémoire, dans la dernière délibération sur l'aménagement des places, il y avait la restitution des ateliers, mais je n'ai pas souvenir qu'il y avait toute une partie sur la restitution de la concertation avec les équipes et les étudiants. C'est une bonne nouvelle qu'ils aient été associés au projet. J'espère en effet que ce projet d'aménagement des places pourra continuer à évoluer et que la version vue n'est pas totalement fixe. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous confirme. Il va y avoir des collectifs qui vont s'installer sur ces places. Cela ne commence pas par la Place de la Nation et la Place de la Bastille, mais cela commence par la Place des Fêtes et la Place du Panthéon, de mémoire. Cela va se poursuivre ensuite sur la Place de la Bastille et la Place de la Nation qui sont, vous me l'accorderez, sans aucun mépris pour mes collègues, plus complexes que la Place des

Fêtes et la Place du Panthéon. Mais la réflexion va se poursuivre, et je vous renouvelle l'engagement des équipes du 12<sup>e</sup> arrondissement à travailler avec les équipes de la Sorbonne-Nouvelle. D'ailleurs, je siège au conseil d'administration de l'université en partie pour préparer l'arrivée de l'université dans notre arrondissement.

Pour l'EPAURIF, nous n'avons pas répondu, mais oui, Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez bien lu, l'EPAURIF est propriétaire du terrain au nom de l'Etat et aménageur. C'est un établissement public. Ce n'est pas forcément un aménageur qui a l'habitude d'intervenir dans Paris, avec lequel nous essayons de travailler correctement et d'expliquer comment nous communiquons auprès des habitants, mais ils ont encore une petite marge de progression. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-095 AVIS)

\*\*\*

- DAE 20160296 : Subvention (19.500 euros) et convention avec l'association « CAP OU PAS CAP » (12<sup>e</sup>).

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« En ce qui concerne le kiosque sur la Place Daumesnil, il me semblait que ce kiosque était destiné à une rotation des associations pour informer les habitants sur leurs projets, leurs activités. A travers cette délibération, on s'aperçoit que ce kiosque va être le siège d'une association unique, du moins majoritaire, qui va occuper l'espace pour son projet.

Sur ce qui est du projet en lui-même, en effet, le recyclage, l'économie circulaire, nous n'avons pas forcément à redire sur le fond. Par contre, sur la forme, il y a tout de même plusieurs remarques. Tout d'abord, pourquoi cette association qui a une vocation sociale n'a pas été implantée avec la Maison des associations qui n'est tout de même pas très loin, qui a parfois des activités redondantes, qui a pour objet de créer des synergies, de l'information au niveau du monde associatif ? Nous pensons que cette association aurait pu se localiser à la Maison des associations.

En ce qui concerne le kiosque en lui-même, notre groupe trouve qu'il n'est pas forcément esthétique. Je sais que nous ne sommes pas les seuls, car des courriers de riverains vous sont parvenus. Nous étions en copie et il y avait pas mal de signataires qui faisaient remarquer que ce n'était pas fantastique esthétiquement. Un mobilier pas très esthétique sur la place, une association qui va finalement prendre place à l'intérieur tandis qu'elle a plutôt vocation à aller à la Maison des associations. Aussi bien au niveau de son objet que de la praticité, cela aurait été mieux.

Sur le fond, il s'agit tout de même de 19 500 euros, 6 000 euros d'investissement apparemment. Dans le budget prévisionnel, la mise à disposition du lieu n'est pas prise en compte. Cette association va bénéficier d'un lieu sur l'espace public, elle va avoir des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas des moindres. Dans le budget prévisionnel, je trouve toujours cela assez épatant, il y a des cases à déterminer concernant les conseils de quartier. Est-ce que les conseils de quartier ont été associés à cette prise de décision ? Lorsqu'on voit dans les subventions d'investissement qu'il y aura peut-être une subvention du Jardin de Reuilly, une subvention de Bel-Air, je trouve que le tableau est très approximatif, on parle d'argent public et il s'agit d'une première subvention de 19 500 euros.

Beaucoup d'interrogations. Nous sommes un peu dubitatifs, lorsqu'on regarde de plus près la présentation générale de l'association. Mettez-vous à notre place, nous ne la connaissons pas. Elle n'a pas encore fait ses preuves dans le 12<sup>e</sup>, sauf erreur de ma part. Nombre de personnes bénéficiaires : 4 000 personnes. Je voudrais bien savoir sur quelle base cela a été identifié. Sur les passants, sur les personnes inscrites à d'autres associations qui font la même chose ? D'où vient ce chiffre ? Nous avons un monsieur qui est porte-parole ou président. Ce n'est pas clair. On nous dit que l'association animera et fédérera un réseau d'acteurs locaux. Je pense qu'il faut quelques précisions. Cela revient à ce que je vous ai dit au début. Je pense que la Maison des associations a aussi cette vocation de fédérer des acteurs qui sont dans ce domaine associatif à caractère social. Des interrogations auxquelles nous voulons bien que vous nous répondiez. Mais je trouve qu'au niveau des chiffres, il y a beaucoup de zones d'ombre. Lorsqu'on demande de l'argent public, surtout un tel montant pour une première fois, il faudrait qu'au niveau comptable et budget prévisionnel, il y ait une rigueur un peu plus établie. Merci. »

**M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mme MONTANDON, je vais essayer de faire court parce que vous avez posé à la fois beaucoup de questions, et, en même temps, vous avez fait beaucoup d'approximations. Mais c'est peut-être lié au délai qui ne vous a pas permis de lire convenablement cette délibération, auquel cas vous êtes exonérée de tout reproche, comme d'habitude.

Ce kiosque citoyen est une expérimentation qui existe depuis un moment et qui a permis de montrer que son usage intéressait des associations et des habitants qui viennent régulièrement lorsqu'il y a des animations et des programmations organisées avec des associations, avec le concours de la Maison des associations, avec le concours du Carrefour des associations parisiennes et avec la Mairie du 12<sup>e</sup>. Elles proposent leurs activités de ludothèque ou encore de jeux pour les personnes non voyantes en journée. Le soir, il y a des concerts qui finissent tôt et qui sont très bien organisés, des moments de découverte culinaire ou encore sensorielle. Je passe régulièrement sur cette Place Daumesnil voir les animations de ce kiosque. Certains peuvent en témoigner. J'ai toujours trouvé que cela avait un franc succès parce que c'est un usage nouveau et que cela répond à de réels besoins. Vous dites vous-même qu'une partie des activités proposées sont tout à fait pertinentes autour de l'économie circulaire. A l'issue de chaque marché, il y a une association qui va ramasser, auprès des commerçants, des produits qui ne sont plus vendables, ce qui permet à des personnes de trouver de quoi se nourrir pendant un moment.

Ce kiosque citoyen existe depuis environ un an. Il est installé Place Daumesnil et il a rendu des services. A partir de là, nous nous sommes rendu compte que l'un des projets qui intéressait était ce qui avait trait à l'économie circulaire et à la solidarité. L'idée est venue de l'adosser au kiosque citoyen. C'est sur cette partie qu'il faut revenir. On ne supprime pas. Les associations pourront toujours utiliser le kiosque citoyen, mais il y aura un usage, celui du kiosque du partage, qui va être confié à une association. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes aperçu que la boîte à dons que nous avons mise en place juste à côté du kiosque citoyen avait un franc succès, mais méritait d'être mieux structurée à la fois physiquement et dans l'animation qui pouvait en être faite. Nous avons donc sollicité le concours d'une association qui, sur ce projet, a les compétences pour développer une réelle activité autour de l'économie circulaire et autour de tout ce qui a trait à la solidarité. C'est en cela que l'association « *CAP OU PAS CAP* » a été retenue, parce qu'elle est pertinente sur ce dossier, qu'elle a déjà animé plein de choses, que la mairie du 12<sup>e</sup> travaille avec elle depuis longtemps. C'était une belle occasion de mettre leurs compétences à disposition des habitants.

Le kiosque continue parce qu'il a réussi à trouver des usages et un public, et cette activité nécessite aujourd'hui d'être mieux structurée avec le concours d'une association. « *CAP OU PAS CAP* » est une association qui ne pouvait pas pour cela être domiciliée à la Maison des associations, parce que la Maison des associations ne domicilie pas en tant que tel. Elle peut avoir des adresses postales et des inscriptions, mais elle ne domicilie pas parce qu'il n'y a pas de place. Il y a beaucoup de demandes. Il y a 700 associations inscrites. Si les 700 demandaient à avoir un local, nous aurions un vrai souci. Donc pas de domiciliation.

Deuxièmement, concernant la partie que vous évoquiez, celle des comptes de l'association : sur le budget prévisionnel, je vous trouve un petit sévère, Mme MONTANDON. Je trouve que les choses sont plutôt bien détaillées et assez réalistes.

Je trouve le budget prévisionnel plutôt honnête et bien fait. Je vous donne plutôt rendez-vous sur ce que sera le budget réalisé. C'est peut-être à partir de là qu'on pourra mieux étayer les choses. Ce sera une première année. Sur l'ensemble, c'était plutôt un beau projet, et je vous encourage à voter cette délibération. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Lorsque vous dites que je suis sévère, je pense que vous n'avez jamais fait un dossier pour avoir un prêt, que ce soit à titre particulier ou à titre d'entreprise. Il s'agit d'argent public ; je ne sais pas si vous avez déjà monté une demande de prêt, je ne parle pas d'argent public, mais de prêt, que ce soit au niveau d'une entreprise ou au niveau particulier, je peux vous dire que les garanties et les demandes de documents sont beaucoup plus importantes qu'un pauvre tableau Excel de 10 lignes.

Sévère, je ne pense pas. Vigilante, oui, parce qu'il s'agit d'argent public, que nous n'avons pas d'historique. Il aurait été bien de nous transmettre les réalisations passées, même dans un autre arrondissement ou une autre ville. Nous n'avons pas d'exemple de ce qu'ils ont fait sur un projet identique. Nous avons simplement un tableau, et la première subvention, ce n'est pas 1 000 euros, mais 19 500 euros. C'est beaucoup d'argent d'un coup pour une association qui, sur le papier, n'a pas fait ses preuves. Nous n'avons pas de quoi en juger.

Pour ces raisons, nous votons contre, et rendez-vous aux premières réalisations passées afin de pouvoir faire le bilan. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. Nous ne sommes pas une banque, encore heureux. Mais cela fait partie de notre politique envers la vie associative. Mme MONTANDON, nous vous avons écoutée. Mon adjoint vous a donné un certain nombre d'éléments. Permettez-moi de compléter, même si j'ai le sentiment que je n'arriverai pas à vous convaincre. Nous ne sommes pas une banque, et notre rôle de soutien envers la vie associative est aussi parfois de faire confiance et d'accompagner. En l'occurrence, c'est une association qui est connue de la Maison des associations que vous citez. Elle a déjà été accompagnée par le Carrefour des associations parisiennes, et c'est une association que nous avons hébergée à la Conserve et que nous suivons depuis un moment. Nous la connaissons, nous avons confiance. C'est pourquoi nous sommes favorables à cette subvention qui est essentiellement une subvention d'investissement, contrairement à ce que nous faisons souvent pour les subventions aux associations : il s'agit d'investir dans une boîte à dons plus esthétique, plus efficace et de faire évoluer ce kiosque vers un kiosque du partage en travaillant avec d'autres associations de l'arrondissement qui travaillent dans le secteur de la solidarité. Ce n'est absolument pas un monopole du kiosque citoyen qui est ici accordé. Mais j'ai le sentiment que je ne vous convaincrâi pas. Rendez-vous bientôt pour inaugurer ce kiosque du partage. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-096 AVIS)

\*\*\*





- DAE 20160145 : Subvention (1.000 euros) à l'association « Happy Courteline » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (12<sup>e</sup>).

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« C'est une nouvelle association de commerçants qui s'appelle « Happy Courteline » qui s'est créée sur le quartier de la Porte Saint-Mandé. C'est un quartier que nous avons déjà accompagné avec des protections commerciales dans le cadre du nouveau contrat présenté et voté en Conseil d'arrondissement. Cette association a pu, pour la première fois, mettre en place des illuminations à Noël, ce qui a animé tout le quartier. Il y a des commerçants qui sont volontaires, dynamiques. Je voulais juste le signaler. C'est une subvention de 1 000 euros à laquelle ne s'attendait pas forcément, même si elle le souhaitait beaucoup, l'association. Je voulais le signaler car, dans ce quartier, les commerces ont besoin de notre aide et de notre écoute. C'est ce que nous faisons au quotidien. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-097 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20160016 : Caisse des Ecoles (12<sup>e</sup>) - Subvention (5.020.512 euros) pour la restauration scolaire.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vais fusionner mon intervention pour les 3 délibérations sur lesquelles je me suis inscrite. J'ai un certain nombre de remarques à faire sur l'ensemble de ces délibérations. La première tient à la présentation de la DASCO 10G et la 16. J'ai cherché en vain, bien qu'une soit présentée par le Département et l'autre par la formation Mairie de Paris, une explication qui justifierait la différence de subvention entre l'une et l'autre. Elles sont identiques dans leur exposé au mot près, à la virgule près - non pas à la présentation près puisqu'il y a un paragraphe à la page 1 et l'autre à la page 2. Il n'y a absolument aucune indication qui puisse nous faire penser qu'il y a une subvention additionnelle. Je trouve qu'en termes de présentation, en termes d'information des élus, c'est un peu court.

Sur un certain nombre d'éléments, nous avons, sur les séjours de vacances, noté notre désaccord sur la modification des tarifs, y compris pour la cantine puisque nous étions assez opposés à l'instauration des tarifs supplémentaires. Mais c'est en marche, et on ne va pas contre la marche inéluctable d'une démocratie qui parfois ne fait pas toujours très bien les choses, comme certains arriveraient à le penser.

Toujours est-il que nous avons de nombreuses interrogations, toujours et encore, bien que vous ayez permis sous cette mandature que l'opposition puisse siéger à la caisse des écoles - au comité de gestion, pardon. Nous l'avons décidé en quasi-début de mandature puisqu'avec votre arrivée, nous avons découvert par voie de presse, une certaine dérive de ce comité de gestion de la caisse des écoles. Nous avons fait une demande très claire d'une communication du fameux rapport, que vous avez refusée dans un premier temps. Une demande de la CADA nous a donné l'autorisation d'avoir possession de ce rapport. Mme HIDALGO et vous-même sans doute, vous étiez opposées, ce qui nous a conduits à saisir le tribunal administratif. Il y a environ un mois et demi, nous avons reçu ce rapport, qui était pour tout ou partie entre les mains de la presse depuis deux ans. Il nous a fallu près de deux ans pour l'obtenir. Nous avons décidé de voter contre l'ensemble des subventions qui seraient versées au comité de gestion de la caisse des écoles tant que nous n'avions pas ces éléments.

Nous souhaitons savoir si vous avez envisagé de faire une estimation du coût, pour le contribuable et la collectivité, de ces errements de gestion qui sont révélés dans ce rapport. Exceptionnellement et à partir de maintenant, nous allons nous inscrire dans une abstention constructive visant l'encouragement à continuer d'assainir les comptes du comité de gestion. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. TOUZET pour vous répondre, notamment sur la comparaison des deux délibérations. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mme ATLAN-TAPIERO, je vous remercie de vos questions qui vont me permettre d'éclaircir la nature des délibérations qui nous sont soumises. Ce sont les délibérations habituelles de subventions de la Ville de Paris aux 20 caisses des écoles d'arrondissement. La nouveauté ne réside pas dans ces délibérations de subventions annuelles aux caisses des écoles, mais dans le fait que nous sommes désormais systématiquement consultés sur les délibérations du Conseil général. La délibération que vous mentionnez, qui est à part, qui est numérotée DASCO 10G, correspond à l'équivalent de la subvention pour les écoles, mais pour les collèges. C'est la part

départementale. Je suis d'accord avec vous pour dire que cela n'apparaît peut-être pas assez explicitement dans le contenu de la délibération, mais vous reconnaîtrez qu'il s'agit d'un progrès par rapport aux années précédentes, que nous soyons consultés sur la part départementale de cette subvention.

Nous avons d'un côté 5 020 512 euros de subvention pour la restauration scolaire dans les écoles, et, de l'autre côté, 250 308 euros de subvention pour la restauration scolaire dans les collèges. C'est calculé comme chaque année de la même façon, avec un prix de référence multiplié par le nombre de repas, auquel s'ajoute une enveloppe de convergence qui se réduit sur 3 ans ; nous sommes aujourd'hui à 85% de l'écart entre le prix de revient réel et le prix de référence. De cela, nous déduisons les recettes familiales. On y ajoute ou pas la régularisation sur l'année précédente, puis on arrive au montant indiqué. Sur le calcul, c'est pareil chaque année.

Sur les tarifs, je n'ai pas compris le contenu de votre intervention, si ce n'est que nous pouvons reprendre le débat que nous avons déjà eu sur les tarifs. Mais je ne pense pas que nous ayons le temps ce soir. La mise en place se déroule bien. Nous ferons le bilan le moment venu.

Sur la dernière partie de votre intervention, je ne peux que me féliciter de l'annonce des abstentions constructives que vous annoncez et qui montrent bien, au-delà des désaccords qu'il a pu y avoir entre la Ville de Paris et vous-même sur le fait de communiquer ou pas ce fameux rapport de l'inspection générale. Maintenant, vous l'avez, mais j'y vois surtout la reconnaissance du travail qui a été mené par la caisse des écoles avec le directeur M. MACRIPEAU sur la gestion de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. TOUZET. Je complète, parce que je suis sûre que vous n'êtes pas satisfaite. Maintenant que vous avez le rapport de l'IG, vous pouvez vérifier que l'ensemble des recommandations qui ont été annexées à ce rapport ont bien été distribuées à tous les membres du comité de gestion. Comme vous faites partie de ce comité de gestion désormais, vous pouvez suivre la mise en œuvre de chacune de ses recommandations.

Pour ce qui est de votre question sur les conséquences financières, vous l'avez vu, il y a une subvention exceptionnelle qui a été versée à la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un montant de 500 000 euros. Ce n'est pas la seule caisse des écoles de Paris qui a fait l'objet d'une subvention exceptionnelle. Je me permets juste de le remarquer. Il y en a d'autres, y compris à l'ouest de Paris. Vous allez sûrement participer à notre prochain comité de gestion et à la préparation de notre assemblée générale. Vous verrez quelle est la situation financière aujourd'hui de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, mais je le dis pour tous ceux qui ne font pas partie de ce comité de gestion. Nous avons redressé la situation de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Les comptes qui seront approuvés par l'assemblée générale comme ceux qui l'ont déjà été lors de la dernière AG le démontrent. Dans le cadre du comité de gestion, nous évoquerons à nouveau, si vous le souhaitez, toutes les mesures mises en œuvre pour redresser la situation de la caisse des écoles.

A ce jour, la seule mesure qui a été demandée par la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> à la Ville de Paris est cette subvention exceptionnelle de 500 000 euros. C'est la seule conséquence financière à ce jour pour la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>, portée par la collectivité parisienne, par la subvention exceptionnelle votée par la majorité municipale. Depuis ce jour, toutes les subventions qui ont été adoptées par nos instances étaient des subventions normales, comme celles qui sont soumises à notre vote aujourd'hui, pour le travail de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>, comme le font d'autres caisses des écoles parisiennes, qui correspondent à la subvention de la Ville de Paris et

du Département de Paris pour notre travail. Je me félicite que l'évolution du statut de Paris soit ajoutée à l'ordre du jour de notre Assemblée Nationale et du Sénat. J'espère que les élus de votre groupe soutiendront ces évolutions du statut de Paris pour que nous n'ayons plus à présenter de manière distincte les délibérations départementales et les délibérations municipales dans cette instance. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Vous savez qu'en règle générale, je fais des interventions les plus courtes possibles. Je suis extrêmement gênée par vos réponses, Mme la Maire, parce que vous me dites qu'il n'y a eu que 500 000 euros de subvention exceptionnelle, à l'identique d'autres caisses, etc. Nous ne sommes pas dans le même cas de figure que d'autres caisses. Nous sommes face à une situation qui perdure vraisemblablement depuis un certain nombre d'années, qui a permis d'englober une partie des actifs que détenait cette caisse des écoles. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a eu que 500 000 euros. Même s'il n'y a eu que 500 000 euros de la Ville, et c'est très bien que la Ville ait subventionné pour que la caisse des écoles ne soit pas en cessation de paiement. Il n'en demeure pas moins que c'est un coût supplémentaire pour la collectivité. On ne peut pas considérer que ce soit un coût unique. C'est ce sur quoi je voulais mettre l'accent. Je m'attendais à votre réponse. C'est de l'argent qui est rentré à la caisse des écoles, certes, pour le bien des enfants, mais, dans la mesure où l'on s'aperçoit qu'il y a eu un non-respect des procédures et des règles, il est tout à fait normal que nous demandions jusqu'à quel niveau la collectivité a surpayé ou payé des choses qui n'auraient dû être payées qu'une fois et par ricochet le contribuable. C'est tout. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur la gestion avant 2014, la justice est saisie. Vous me permettrez de ne pas me prononcer. Explication de vote de M. GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Ce sujet revient à chaque Conseil d'arrondissement. Si, à chaque fois, on fait le procès de subventions exceptionnelles qui ont vocation à s'assurer que les enfants aient à manger en temps et en heure, je rappelle que nous versons régulièrement des subventions exceptionnelles à la caisse des écoles du 15<sup>e</sup> arrondissement, et il n'y a pas de mise en accusation systématique. Vous savez très bien par ailleurs que la justice est saisie sur les autres cas. Ce sont des subventions exceptionnelles pour combler les déficits d'exploitation quels que soient les motifs de ce déficit d'exploitation. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Le mérite du débat sur la restauration scolaire que nous aurons bientôt, c'est qu'il va nous permettre de voir en détail ce qui se passe dans chaque arrondissement et dans chacune des caisses des écoles. Vous verrez que nous aurons sûrement des surprises. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-098 AVIS)

\*\*\*

- DASCO 20160071 : Caisse des Ecoles (12<sup>e</sup>) - Subvention (81.732 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : dont pouvoir

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-099 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20160037 : Subventions (29.500 euros) à 6 organismes pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Pour vous faire plaisir, Mme la Maire, je vais être très brève. Vous nous proposez une subvention. Peut-être qu'il y a un problème de rédaction d'un certain nombre de documents fournis. Mais il y a 6 associations bénéficiaires. L'association Asteria pour 3 200 euros, l'association Le Paris des faubourgs pour 2 900 euros, l'association Cap ou pas cap pour 3 000 euros, la SCI Made in Montreuil pour 4 000 euros, l'association Innovons pour la concertation sur Internet pour 8 400 euros, l'association Traverses Parcours pour 8 000 euros.

D'habitude, on demande aux associations, qu'elles soient du 12<sup>e</sup> ou d'ailleurs, de présenter un certain nombre de comptes. Or, il n'apparaît dans les documents adjoints à ces demandes de subventions aucune fiche technique sur aucun de ces organismes cités. Je trouve cela dommage. Par conséquent, nous voterons contre. Je sais que M. BOUIGUE va penser que nous sommes très sévères. Mais il n'y a aucun élément. On ne sait pas qui sont les présidents des associations. Il n'y a pas de budgets prévisionnels. C'est de l'argent public que l'on ne peut pas distribuer aussi facilement pour certains, et plus difficilement pour d'autres. Je peux vous dire que, pour avoir encadré des demandes de subventions d'autres organismes, c'est assez rigoureux, et nous demandons beaucoup de choses. Je ne comprends pas pourquoi les élus ne disposent pas d'un minimum d'informations. Cette délibération est particulièrement vide. Merci. »

**Mme Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Mme ATLAN-TAPIERO, je ne vais pas dire que vous êtes particulièrement sévère, je vais distinguer deux choses. Il y a ce que vous dites sur la forme et sur l'absence de documents, que je peux entendre. Pourquoi nous avons attribué ces subventions à ces organismes ? Vous n'avez pas fait une réponse dans le fond, mais dans la forme. Il vous manque des éléments comptables pour savoir qui sont ces associations et pourquoi nous leur attribuons ces subventions. Très bien. Mais la vraie question est : sur quels projets nous les attribuons. Pourquoi nous accompagnons l'émergence de projets, notamment dans le cadre du budget participatif ? C'est une demande qui a été celle des acteurs eux-mêmes, celle des déposants de projets l'an dernier. C'est ce que nous avons voulu accompagner. Que vous cherchiez derrière à ce qu'il y ait des éléments comptables, c'est une chose, et vous pouvez le demander. Mais reconnaissez que, sur le fond, sur les raisons pour lesquelles nous allons financer, il y a un intérêt, c'est l'intérêt du budget participatif, mais c'est peut-être sur ce sujet que vous ne voulez pas nous répondre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Si cela peut vous rassurer, aucune association ne demande une subvention à la Ville de Paris sans fournir les informations que vous demandez. Il est vrai qu'elles ne sont pas jointes à la délibération. Vous avez raison sur ce point. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-100 AVIS)

\*\*\*



- ***DEVE 20160035 : Etude sur la présence du renard dans les espaces verts parisiens - Convention de partenariat avec le CNRS.***

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Le nouveau plan biodiversité est en phase d'élaboration. C'est une démarche que nous avons souhaitée très participative, qui a débuté avec un premier bilan où les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement ont pu s'exprimer et mettre en avant leur volonté d'une meilleure implication dans le futur plan, et surtout la nécessité de mieux connaître la biodiversité parisienne. »

Sans attendre le nouveau plan qui sera présenté en 2017, nous essayons de poursuivre cette démarche partenariale pour mieux faire connaître les enjeux de la biodiversité. A travers cette délibération, Paris va s'associer à une démarche scientifique portée par le CNRS qui cherche à mieux comprendre les facteurs écologiques et sociaux qui structurent les relations à la biodiversité en milieu urbain. Cette étude souhaite améliorer les connaissances sur la présence du renard et apporter des éléments de réponse pour une gestion durable de l'espèce. Nous avons une présence importante de ces petits animaux dans le Bois de Vincennes, mais aussi dans le Parc de Bercy et dans un certain nombre de cimetières parisiens, et cela se passe très bien. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mme KOMITES, de nous rassurer. Mme ATLAN-TAPIERO, je ne suis pas sûre que vous soyez rassurée sur la présence de renards dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je suis tout à fait rassurée sur tout ce que vous pouvez me dire. J'ai une confiance aveugle dans tout ce que vous faites, vous le savez bien. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On vient de le voir récemment. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« D'une manière générale, je vous ai reproché de recevoir les éléments tardivement pour pouvoir travailler correctement, mais vous savez combien je lis avec intérêt chacune des phrases contenues dans les documents que vous nous transmettez. »

Je voudrais savoir ce qu'est exactement un piège-caméra. J'ai cherché, et je n'ai rien trouvé qui pouvait me renseigner. Il est toujours intéressant de connaître, comprendre et expliquer le développement et la migration des espèces animales. En 2012, on notait déjà le retour du renard roux puisque je suppose que cette étude va porter sur le renard roux, soit le *Vulpes*, qui était le fameux goupil des fables du Moyen-Âge. Nous avons constaté cette arrivée parce qu'ils étaient attirés, paraît-il, par une nourriture abondante sur Paris. On a estimé à ce moment-là qu'il y avait à peu près une quinzaine de spécimens dans Paris. Je voudrais savoir si on a connaissance d'un accroissement de cette population, puisqu'on sait maintenant que les renards ne se déplacent pas de façon isolée, mais souvent par deux ou trois.

Je me demandais si cette étude, qui est fort intéressante et pour laquelle nous allons voter - mais de temps en temps, il est bien de regarder des délibérations qui pourraient passer de côté... Est-ce que cette étude tend à terme à installer et à protéger cette espèce dans Paris et dans les parcs parisiens ? Si tel était le cas, nous pourrions également considérer que les sangliers appartiennent et participent à la biodiversité et

pour autant, serait-il souhaitable d'installer et de protéger les sangliers dans les parcs et jardins parisiens ? Je voulais juste poser la question. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je vois que, sur la liste des nombreuses délibérations de l'ordre du jour, en particulier sur le PLU, vous avez fait des choix. Vous avez choisi d'en examiner quelques-unes avec beaucoup d'attention. Pas forcément celles que j'aurais pu choisir, mais je note que vous avez regardé cette délibération avec peut-être plus d'attention que celle sur le PLU. Mme HONORE pour vous répondre. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. J'ai trouvé cette collaboration de la Ville de Paris avec le CNRS très intéressante. Cela a suscité chez moi de la curiosité. J'ai regardé sur Internet les informations dont nous disposons sur la présence du renard en ville, plus particulièrement à Paris et en Europe. Il s'avère qu'à Londres, ce n'est pas une dizaine ou une quinzaine d'espèces, mais ce sont 10 000 renards qui vivent à Londres, qui vivent très bien, car il y a énormément de parcs et d'espaces verts dans la capitale anglaise, qui représentent des corridors écologiques très intéressants. Et le renard se porte bien.

Pourquoi pas le sanglier ? Mais alors, pourquoi pas les éléphants ? Pourquoi pas les tigres ? Parce qu'ils ne se développent pas en ville. Il n'y a pas 10 000 tigres à Londres, mais il y a 10 000 renards. Je pense que c'est un projet intéressant de voir comment cet animal sauvage peut cohabiter avec les urbains. L'étude ne porte pas uniquement sur la quantité des espèces. Il y a des témoignages de jardiniers municipaux qui disent qu'ils ont repéré une quinzaine d'espèces, une dizaine de couples dans le cimetière de Thiais. Il y a de très jolies photos sur la vie des petits renards dans le cimetière de Thiais. Il y a des dires et, désormais, nous allons faire cela de façon scientifique avec une convention qui lie la Ville de Paris et le CNRS, pour savoir dans quelles conditions les chercheurs pourront accéder, faire des prélèvements, etc. La recherche portera non seulement sur la quantité, mais aussi sur la façon dont les urbains gèrent cette cohabitation. Il y a aussi l'aspect sanitaire. La rage a été éradiquée, mais on va tout de même s'attacher à étudier le risque sanitaire.

Sur la présence de ces renards dans Paris, ces derniers sont arrivés par le biais de la petite ceinture ferroviaire. C'est un excellent corridor écologique. Cette présence est un bio-indicateur très intéressant qui rend compte d'une bonne santé dans l'écosystème urbain. Pour ma part, je m'en félicite.

La caméra-piège est tout simplement une caméra qui va pouvoir filmer les renards sans les indisposer pour autant. Mais ce n'est pas un piège. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Mme ATLAN-TAPIERO, est-ce que cela répond à vos questions ? »

**Mme ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je note avec humour qu'on met de la télésurveillance pour les renards, tandis que vous la rejetez ailleurs, mais ce n'est pas grave. Je veux bien que nous ayons quelques traits d'humour, mais je ne vous permets pas de considérer que je n'ai pas regardé le PLU avec intérêt. Vous l'avez dit, ce sera écrit. Je passe beaucoup trop de temps pour ces CA pour que, d'une certaine manière, on ne considère pas le travail qui a été fait. D'ailleurs, je ne vous demande pas de le considérer, ce n'est pas grave.

Je voulais répondre à l'intervention qui vient d'être faite. J'ai lu la délibération avec attention. Je n'attendais pas d'un élu qu'il me dise ce qu'il a trouvé sur Wikipédia ou sur Internet, comme vous l'avez dit en préambule, mais qu'il me réponde à la question que je posais tout simplement. Ce que vous avez dit, j'étais aussi capable de le trouver sur Internet. Mais ce n'est pas très grave. Vous faites des remarques, j'en fais aussi. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement**

« Internet est un outil. J'ai interrogé les jardiniers municipaux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Désolée, Mme ATLAN-TAPIERO, si je vous ai vexée, c'était un trait d'humour. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-101 AVIS)

\*\*\*

- DEVE 20160075 : Subventions (13.034 euros) à douze associations gestionnaires de "jardins partagés", dans le cadre de l'appel à projets « Main Verte » relatif à la permaculture et au compost.

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-102 AVIS)

\*\*\*

## Retiré en séance

- DJS 20160233 : *Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.*

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : dont pouvoir

Pour : voix dont pouvoir :

voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

voix groupe Ecologiste

voix groupe Les Républicains

voix groupe UDI-MODEM

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée à *l'unanimité, la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-AVIS)

\*\*\*

**- VCEU 122016-017 : Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris, déposé par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe « Les Républicains » relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Vu la délibération 2016 DJS 195, portant modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Considérant que la réforme des centres d'animation votée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 a notamment entériné le déploiement de la marque « Paris Anim' » ;

Considérant que cette disposition doit permettre d'assurer une meilleure visibilité aux Centres d'animation en les dotant d'un « prénom » et d'une identité visuelle communs ;

Considérant les dépenses qui en découlent, liées à la modification de leurs noms, ainsi que de celui de leurs antennes, mais également à la nécessaire communication qui accompagne le lancement de ce nouveau label ;

Considérant par ailleurs que la réforme des centres d'animation se traduit également par la suppression des cours individuels de musique ;

Considérant qu'à compter de la saison 2017/2018, les 51 centres d'animation ne proposeront plus que deux offres d'enseignement musical : les cours semi-collectifs de 3 à 5 personnes ou les cours collectifs de 6 personnes ou plus ;

Considérant que cette refonte de l'offre d'enseignement musical comporte le risque évident de la fuite d'une partie des usagers qui se détourneront des centres d'animation faute d'y trouver une offre de cours particuliers ;

Considérant que cette « perte » d'usagers va de pair avec une « perte » de recettes pour les gestionnaires des centres d'animation, qui voient leur équilibre financier fortement mis à mal ;

**Nous demandons au nom des élus du groupe « les Républicains » émettent le vœu que la Maire de Paris :**

**- précise l'impact financier global de cette réforme en établissant le coût des mesures envisagées (déploiement du label Paris Anim' ; suppression des cours individuels) ;**

**- établisse pour chacun des 51 centres d'animation une estimation du coût de la réforme, et notamment les conséquences financières pour les gestionnaires de la suppression des cours individuels. »**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO pour cette lecture. Mme TAIEB pour vous répondre. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Merci, Mme ATLAN-TAPIERO, pour votre intérêt vis-à-vis des centres d'animation. La réforme qui est en cours est importante, mais elle est surtout destinée à renforcer notre action en faveur de l'accueil des jeunes, en particulier des adolescents qui fréquentent insuffisamment nos centres d'animation. Dans le 12<sup>e</sup>, cela se traduit concrètement par la création de nouveaux postes d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse. L'idée est de les accompagner dans des démarches diverses et de leur donner des lieux d'accueil.

Avec la réforme des équipements jeunesse s'ouvre aussi, au sein du centre d'animation Maurice RAVEL, dès la rentrée de septembre, un point information jeunesse qui aura pour vocation de proposer un accueil informel et ouvert. Cet outil est destiné, pour la municipalité, à imaginer une politique jeunesse transversale à travers un programme qui intégrera l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des jeunes, en permettant à chacun d'accéder à l'information, ce qui est essentiel pour leur autonomie et leur prise de responsabilité.

Le centre d'animation Montgallet est déjà dédié aux jeunes. Il va aussi développer son activité autour des jeunes avec une dotation pour un poste d'animateur jeunesse supplémentaire.

J'insiste sur le fait que cette réforme ne s'inscrit pas dans une logique d'économie, mais doit être appréhendée dans son ensemble. Les centres d'animation verront leur rôle renforcé par une attractivité accrue de l'offre de loisirs, notamment par la création d'ateliers innovants et un assouplissement des règles en termes d'horaires d'ouverture et d'activités. Les centres auront une possibilité plus grande de créer de nouvelles activités pour attirer de nouveaux publics. Et la suppression de la contrainte de proposer ce type d'activité sur les 9 du cahier des charges va dans ce sens.

Oui, les centres Paris Anim' seront plus visibles avec ce nouveau label. C'est une identité visuelle nouvelle destinée à mieux communiquer et à mieux faire connaître l'offre dédiée aux jeunes et à tous les publics.

Sur la réforme des enseignements musicaux qui s'inscrit aussi dans cette politique d'ensemble, comme vous le savez, le Conseil de Paris en a débattu à plusieurs reprises, notamment la semaine dernière, et a décidé de faire de 2016/2017 une année de transition pour une mise en œuvre progressive et adaptée de la réforme. Nous allons localement accompagner les gestionnaires dans cette démarche. La réforme se mettra en œuvre étape par étape avec les gestionnaires, avec leurs spécificités. Il n'est pas question de les déstabiliser financièrement. J'émet donc un avis défavorable à votre vœu, qui me paraît sans objet. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« La réforme va se mettre en place progressivement. Nous n'avons pas, à ce jour, les éléments financiers pour vous répondre. Cela va dépendre de la manière dont se comporteront les familles et dont elles inscriront leurs enfants aux différents types de cours musicaux qui seront proposés. Les éléments n'étant pas encore connus, est-ce que vous maintenez votre vœu ? Vous le maintenez. C'est donc un avis défavorable. »

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 5 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 21 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-103 VOEU)

\*\*\*



- DU 20160150 : Résiliation de conventions immobilières et acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la Fondation de Rothschild d'une crèche, avec bail emphytéotique, 15-17 rue Lamblardie (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-104 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20160113** : Subvention (4.400 euros) à la nouvelle association « Rendez-Vous Marsoulan » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-105 AVIS)

\*\*\*

- DAE 20160049 : Subvention (12.500 euros) à « l'Institut National des Métiers d'Art» (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-106 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20160105** : Location de l'immeuble, 117 boulevard Poniatowski (12<sup>e</sup>) à la RIVP-Bail emphytéotique.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-107 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20160051 : Subvention (10.500 euros) à l'association « Théâtre Astral » (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-108 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20160463 : Subventions (14.050 euros) à treize associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-109 AVIS)

\*\*\*

- DDCT 20160082 : Subventions (44.000 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative et signature de conventions.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-110 AVIS)

\*\*\*

- DFA 20160107 : Mise en œuvre du programme « Ecocité » de Paris cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) « Ville de Demain » pour soutenir le développement de l'Arc de l'innovation.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-111 AVIS)

\*\*\*



- **DFPE 20160158** : *Subvention (112.044 euros) et avenant n° 3 à l'Association « Générale des Familles de Paris 12 » pour la Halte garderie (12<sup>e</sup>).*

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-112 AVIS)

\*\*\*

- DFPE 20160208 : Subvention (1.326.216 euros) à onze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants parents à Paris.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-113 AVIS)

\*\*\*

- DFPE 20160231 : *Création de 5 crèches collectives - demandes de subventions (4.554.400 euros) avec conventions à la « Caisse d'Allocations Familiales de Paris ».*

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-114 AVIS)

\*\*\*

- DJS 20160032 : Subvention (10 000 euros) et convention avec « l'Office du Mouvement Sportif » (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-115 AVIS)

\*\*\*

- DJS 20160062 : *Subventions et conventions (230.700 euros) à sept associations localisées (12<sup>e</sup>).*

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-116 AVIS)

\*\*\*

- DJS 20160161 : Subvention (35.000 euros) à l'association « Culture Loisirs Animation Jeu Education » - (CLAJE) (12<sup>e</sup>).

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-117 AVIS)

\*\*\*

- DJS 20160224 : Centre Paris Anim' Maurice Ravel (12<sup>e</sup>) et Centres d'hébergement Maurice Ravel (12<sup>e</sup>) et Kellermann (13<sup>e</sup>) - DSP - Convention avec l'association « La Ligue de l'Enseignement » - Fédération nationale.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-118 AVIS)

\*\*\*

**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :**

***2016 DASCO 10-G Caisse des Ecoles (12<sup>e</sup>) - Subvention (250.308 euros) pour la restauration scolaire.***

***2016 DASES 254-G Subventions d'ASA (85.000 euros), d'Aurore (222.689 euros), du Relais Frémicourt (7.000 euros) La Chorba (237.300 euros) et CLASS 17 (12.000 euros) pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire - Conventions et avenant***

***2016 DLH 7-G Création de la Commission de Suivi pour les Aires d'accueil des gens du voyage, approbation de sa composition, de son fonctionnement.***

***2016 DLH 8-G Modalités tarifaires relatives au fonctionnement des Aires d'accueil des gens du voyage.***

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voulais intervenir sur l'aménagement paysager qui a été réalisé au sein du Bois de Vincennes, avec la réalisation du projet d'aire d'accueil. C'est un très beau projet paysager qui s'offre à nous, avec une surface totale de 21 000 m<sup>2</sup>, qui permet la végétalisation de 17 000 m<sup>2</sup> et la plantation de 94 nouveaux arbres.

L'aire d'accueil des Gens du voyage et l'aménagement paysager qui l'entoure s'inscrivent dans de grandes orientations d'aménagement de ce secteur du Bois de Vincennes, dont les objectifs sont de renforcer l'aspect visuel du plateau de Gravelle vers les vallées de la Marne et de la Seine, et de recréer une continuité de promenade et de paysage entre le lac de Gravelle et l'école du Breuil, en traversant l'arboretum de la Ville de Paris.

En réduisant la dimension du parc de stationnement, en établissant des continuités paysagères et en rendant plus lisibles les grands itinéraires de promenade du bois, le site contribue à la requalification du plateau de Gravelle et à la bonne intégration de l'aire d'accueil. Pour préserver les perspectives du site, la végétation arbustive est faiblement implantée sur les prairies ; en revanche, elle marque les lisières avec le parking et l'aire d'accueil des Gens du voyage. Les essences sont choisies parmi les essences forestières d'Ile-de-France. L'aménagement intègre des cheminements mixtes piétonniers cyclistes, agrémentés d'une rivière avec 4 cascades et une future mare d'eau. La rivière sert de fil conducteur à la promenade entre le lac de Gravelle et l'arboretum. Elle répond au principe d'offrir une rive accessible aux promeneurs, tandis que l'autre reçoit une strate végétale dense en frondaison pour le plaisir des yeux et pour favoriser la biodiversité. Les 4 cascades seront d'une hauteur moyenne de 50 cm. C'est un phénomène de recréer des cascades dans le bois, le long de la rivière, dans l'esprit du bois afin d'accrocher le regard des promeneurs. Des plantations aquatiques donnent immédiatement un effet naturel, le temps que la nature prenne ses droits. Enfin, une mare de 300 m<sup>2</sup> permettra d'offrir ponctuellement un paysage en zone humide. Je rappelle que c'est au programme de la mandature de créer des mares et des zones humides dans Paris. Plus à l'Est, la rivière franchira la route du fort pour se prolonger dans l'arboretum et se connecter aux rues existantes.

Ce projet permet de répondre à plusieurs enjeux. Il favorise de nouvelles continuités des massifs forestiers et des prairies arborées. Il assure la transition entre la prairie arborée de l'arboretum et les abords du lac de Gravelle. Il améliore l'accessibilité du secteur et rend plus lisibles et plus agréables les parcours. Il relie par une nouvelle rivière le lac de Gravelle et la rivière de l'arboretum. Alors que la Ville de Paris s'apprête à approuver son plan biodiversité, la question de la trame bleue, l'eau dans les bois est un véritable corridor écologique et une question essentielle. Mieux



appréhender la dimension régionale du site. Le plateau de Gravelle s'étend du Sud-Est du Bois de Vincennes sur une centaine d'hectares, soit 1/10<sup>ème</sup> de la superficie du bois. En terrasse sur la vallée de la Marne, il permet également des vues au Nord sur Fontenay-sous-Bois. La réouverture des vues par le déboisement partiel des pentes de Gravelle permet la restitution de la vue magnifique sur tout le cours de la Marne et sur la longue vallée à l'Ouest et au Midi. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Mme HONORE, d'avoir souligné la qualité de cet aménagement paysager. Je ne suis pas sûre que cela implique une longue réponse de Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Je suis ravie que ce projet soit enfin abouti. C'est un projet qui a été difficile, mais je rappelle que le schéma départemental des Gens du voyage est une obligation légale. Je suis ravie que le Département de Paris se soit enfin mis d'équerre avec la loi du 5 juillet 2000.

Un certain nombre de recours ont été déposés, notamment sur l'aire d'accueil du Bois de Boulogne. Le tribunal administratif a rejeté cette requête. L'association s'est bien gardée d'interjeter cet appel. C'est un très bel aménagement paysager. Nous souhaitons - et vous l'avez rappelé, Mme la Maire, lors de notre rencontre avec les maires des communes limitrophes -, nous tenons à assurer, notamment sur ce sujet, un dialogue avec les maires des communes riveraines au sujet de ce projet. Il sera intéressant pour les habitants du 12<sup>e</sup>. Cela nous permettra de leur offrir un éclairage sur la culture des communautés des Gens du voyage. Je me souviens d'une exposition qui avait eu lieu en mairie, qui avait été très intéressante pour les habitants du 12<sup>e</sup>. Je crois que nous pouvons tous nous féliciter de ce projet qui est en train de devenir réalité. Personne n'a jamais compris pourquoi la totalité des communes de France mettaient en œuvre le schéma départemental des Gens du voyage et que la Ville de Paris ne l'avait jamais fait. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme KOMITES. »

\*\*\*

**- Question orale (12-2016-006) : Question orale présentée par Corinne ATLAN-TAPIERO et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » concernant les récentes grèves relatives - ou en prétexte - de la loi Travail.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Madame la Maire,

Les récentes grèves relatives - ou en prétexte - de la loi Travail ont généré de nombreux troubles en France, à Paris et plus particulièrement dans notre arrondissement.

Nous n'aborderons pas ici la question de l'épineuse indemnisation des commerçants et riverains ayant subi des dommages sérieux sur leurs outils de travail durant les affrontements violents des dernières manifestations, le gouvernement ayant déjà répondu à ce sujet de façon tenue...

Les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement s'alarment à juste titre des poubelles qui débordent suite à un mouvement social, Madame HIDALGO a déclaré par voie de presse faire appel à des sociétés privées afin que Paris n'offre pas l'image d'une poubelle à ciel ouvert au pays du monde qui suivent l'EURO 2016 et mettre fin à ce désordre...

Il apparait que quelques opérations sont menées dans ce sens, nous souhaiterions connaître par quel marché la Mairie de Paris a choisi ces entreprises et pour quel coût pour la collectivité et le contribuable parisiens.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'une réponse précise sur la question, en ayant l'amabilité d'éviter des considérants politico-politiciens, parce que je connais cette réponse, je l'ai déjà écrite ! »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Tandis que votre question n'est pas du tout politico-politicienne. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Elle est technique. Combien cela coûte ? Sur quel budget ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme CHOPIN-GENET pour vous répondre ? »

**Mme CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je vais peut-être développer un peu plus. Depuis 3 semaines, la collecte des déchets à Paris est fortement perturbée en raison du conflit social d'envergure nationale contestant la loi Travail. Le 12<sup>e</sup> arrondissement est fortement impacté par le mouvement avec, au plus fort de la crise, un pic de 350 tonnes de déchets non ramassés.

Face à cette situation exceptionnelle, la Ville de Paris a mobilisé tous les moyens publics et privés à sa disposition pour aboutir à un retour à la normale le plus rapidement possible, et ce malgré la poursuite du mouvement de grève. Afin de maintenir des conditions sanitaires décentes, les agents municipaux comme les personnels des entreprises privées ont déployé des efforts particulièrement importants que je tiens à saluer. En temps ordinaire, le ramassage en porte-à-porte des déchets ménagers et multi-matériaux est assuré dans la moitié des arrondissements par le

secteur privé, dans l'autre par le public sous forme de régie municipale. Cette organisation offre une certaine souplesse qui permet de solliciter l'un ou l'autre en cas de mouvement social ou d'autre événement impactant la collecte habituelle.

Ce sont les 4 prestataires privés qui collectent déjà dans 10 arrondissements parisiens qui ont été sollicités dans le cadre des marchés passés avec la Ville de Paris. Il s'agit des entreprises Pizzorno, Urbaser, Derichebourg et Veolia. Les coûts de ces interventions sont difficilement évaluables et n'ont pas encore été évalués. D'autant que le mouvement social se poursuivant, des bennes privées sont toujours mobilisées en appui de la collecte municipale. J'ajoute que la grève et la manifestation sont des droits démocratiques qu'il convient de respecter et de défendre. L'hiver dernier, lorsque des mouvements de grève ont eu lieu dans le secteur privé, c'est grâce aux régies que la Ville de Paris a pu intervenir. Des services supplémentaires de ramassage continueront à être organisés autant que besoin.

En tant qu'élue à la propreté, je suis au jour le jour les informations, en lien direct avec la direction de la propreté avec laquelle la mairie du 12<sup>e</sup> travaille en étroite collaboration, avec pour objectif une maîtrise de la situation au quotidien et un retour à la normale dans les meilleurs délais. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. La réponse était précise. Au-delà des aspects financiers qui ont été évoqués, il y a un aspect d'impact sur l'environnement. Comme le Syctom, centre de tri et d'incinération est également bloqué, une partie de ces déchets n'est plus incinérée, mais enfouie. Nous avons donc un coût environnemental au-delà du coût financier sur lequel portait votre question. »

\*\*\*

- Question orale (12-2016-007) : Question orale présentée par **Matthieu SEINGIER** et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative aux mesures de soutien aux forces de police dans notre arrondissement.

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Madame la Maire,

Le 11 juin dernier, le quotidien *Le Parisien* publiait un article négatif consacré à notre arrondissement intitulé « *Provocations en série envers les policiers* » et qui évoque des tentatives de guet-apens, avec des armes incendiaires, et de graves menaces à l'encontre d'agents de forces de l'ordre, dans un périmètre limité du quartier de Reuilly, entre la rue du Colonel-Rozanoff et la place Maurice-de-Fontenay.

Ces attaques proviennent, selon l'article, des mêmes individus qui, après avoir incendié un conteneur à poubelles, auraient également lancé un cocktail Molotov dans le domicile d'une habitante de notre arrondissement (qui avait le tort de faire valoir ses droits en leur demande de cesser leur tapage). Le pire a heureusement été évité et nous espérons que les individus seront vite arrêtés.

Seulement, cette situation d'hostilité ciblée envers la police de notre arrondissement, qui s'inscrit dans une atmosphère délétère à l'encontre de l'autorité publique plus générale, parfois entretenue par certaines organisations syndicales ou mouvements politiques, n'est pas acceptable.

Par ailleurs, les agents de police sont également mobilisés jusqu'à l'épuisement, en raison des nombreuses manifestations contre le gouvernement qui traversent ou s'achèvent dans notre arrondissement.

En conséquence, les policiers n'ont plus le temps d'effectuer correctement leur mission classique de sécurisations, notamment dans des zones de l'arrondissement où, soit l'insécurité augmente (comme le parc de Bercy, par exemple), soit il y a des problèmes de voisinages (comme le passage du génie déjà évoqué lors du dernier conseil où la situation ne s'améliore pas).

Nous approuvons la réunion sous une même direction de l'ensemble des agents chargés d'une mission de sécurité, car il s'agissait d'une mesure que nous avons portée pendant la campagne électorale. Cette proposition va dans le bon sens, mais reste insuffisante face aux défis actuels des forces de l'ordre.

Il existe pourtant des solutions à plus longs termes pour décharger la police comme solliciter la création d'une véritable police municipale, qui a déjà été évoquée dans cette enceinte, mais vous vous opposez à cette proposition.

A court terme, au regard de tout ce qui précède, quelle mesure envisagez-vous de prendre pour soutenir les agents de police qui servent dans notre arrondissement, pour la sécurité et la tranquillité des habitants ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. Je pense que cela va au-delà de la question des manifestations. M. MOULIN pour vous répondre de manière plus complète. »

**M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Jamais nos forces de l'ordre n'ont eu à faire face à autant de situations difficiles en même temps. Au-delà de l'inquiétude légitime, je sais que l'esprit d'engagement et de respect de l'autorité dominera toujours chez les policiers et les gendarmes, qui ont le service de la République chevillé au corps. Vous l'aurez deviné, ces mots ne sont pas les miens, ce sont ceux du Premier ministre. Si je les emprunte et je les approuve, ce n'est pas, je vous rassure, pour me comparer, mais au contraire pour bien faire la distinction entre les attributions de chacun. Nous sommes à Paris dans une coproduction, une coopération sur les questions de sécurité et de prévention entre l'Etat républicain et notre police nationale et la municipalité et nos services, nos associations.

Votre question montre un certain manque de confiance dans les capacités de la police nationale à faire son travail. Votre insistance à remettre à chaque fois le sujet de la police municipale, alors que la majorité municipale qui a été élue sur un programme qui ne comportait pas cette proposition, montre que la logique qui vous anime est de revendiquer en creux ce que vous avez abîmé lorsque vous étiez en responsabilité au plan national.

Je rappelle que la politique menée par M. SARKOZY de 2007 à 2012 a conduit à la suppression de 1 500 postes de policiers dans nos commissariats parisiens, et que le Gouvernement FILLON-SARKOZY a fermé des centres de formation des forces de l'ordre, freinant aujourd'hui les recrutements. Depuis 2012, oui, la police nationale recrute. Il y a même un site Internet - si M. SEINGIER est intéressé, il peut aller voir. Fort heureusement, depuis 2012, Paris et sa Métropole ont retrouvé des effectifs policiers en augmentation, à la hauteur de l'importance des missions de sécurité et de maintien de l'ordre qu'il convient d'assurer dans notre capitale.

N'oublions pas, dans ces circonstances exceptionnelles, le renfort et la présence des militaires et des gendarmes dans le cadre de l'opération sentinelle. Ce sont ces créations de postes, en contrepied de la période précédente, qui soutiennent en premier lieu le travail de la police. C'est aussi notre décision d'accentuer les interventions de la Ville en matière de lutte contre les incivilités, avec la création adoptée par le Conseil de Paris, la semaine dernière, de la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités. A la rentrée de septembre, ce sont plus de 1 900 agents municipaux affectés à cette brigade qui contribueront à des actions de prévention, de médiation, de dissuasion, de verbalisation, à la tranquillité des Parisiens. Ce doublement du nombre d'agents verbalisateurs s'accompagnera de la création d'une équipe d'intervention qui pourra agir sur les situations d'urgence 24h/24h. Autant de personnels déployés pour accompagner le travail de la préfecture de police qui lui permettent de se concentrer sur ses missions de maintien de l'ordre et de lutte contre la délinquance. Ainsi, nous nous inscrivons dans une démarche de complémentarité des interventions parfaitement adaptée à la situation particulière de Paris.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, cet objectif de coproduction de la sécurité a guidé la rédaction de notre futur contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Il vous a été présenté en CSPDA. Il est actuellement soumis à la validation du Préfet et du procureur. Ce document est le fruit d'un travail conjoint avec nos partenaires de terrain pour établir un diagnostic de la sécurité sur notre territoire et définir les actions prioritaires pour la période 2016/2020. Sans se substituer à l'action indispensable de la police nationale, notre futur contrat apportera des réponses concrètes aux nouveaux phénomènes, la lutte contre la délinquance des bandes, la lutte contre les incivilités. Il sera notamment abordé avec d'autres moyens que je vous exposerai lors de la présentation du contrat à la rentrée. Merci. >

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN. Je suis sûre que ces réponses conviendront à M. SEINGIER. »

\*\*\*

**- Question orale (12-2016-008) : Question orale présentée par Valérie MONTANDON et l'ensemble des élus du groupe « Les Républicains » relative aux manifestations dans le quartier de la Nation.**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Madame la Maire,

Nous avons été sollicités par les commerçants du quartier de la Nation qui se sentent totalement délaissés suite aux difficultés rencontrées lors des nombreuses et violentes manifestations dans le quartier. Ils ont lancé une pétition signée par plus de 50 commerçants. Le Préfet et la Mairie du 12<sup>e</sup> en ont été destinataires.

Lors du Conseil de Paris du 17 et 18 mai 2016, j'ai déposé un vœu relatif à la nécessité de varier les itinéraires des manifestations afin que la place de la Nation soit moins sollicitée et de créer un fond d'indemnisations pour les commerçants impactés afin de compenser leur perte d'activité. Sur ce point, je vous avoue que je n'ai pas été tout à fait satisfaite de la réponse de l'exécutif.

Ce vœu a été refusé par la majorité municipale et aucune explication de vote n'a été apportée par les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement au Conseil de Paris.

L'adjointe à la Maire de Paris Colombe BROSSSEL a répondu que « sur la question de l'indemnisation des commerçants, il n'y a pas d'arrêté préfectoral demandant leur fermeture et il ne peut donc pas s'agir du ressort de la ville, mais plutôt des assureurs. Je sais l'implication de la Maire du 12<sup>e</sup> pour accompagner les commerçants présents ».

Madame la Maire, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer quelles mesures et actions ont été prises en faveur des commerçants et des riverains impactés par la forte fréquence des manifestations ? Merci. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Mme MONTANDON, pour votre question qui me permet de rappeler que la mairie du 12<sup>e</sup> est impliquée dans l'accompagnement des commerçants qui ont été fortement impactés par les dégradations en marge des manifestations ces derniers temps, notamment dans le quartier de la Place de la Nation.

Nous sommes en contact avec eux. Nous sommes allés les rencontrer à différents moments avec Mme la Maire, notamment après les principaux incidents. Nous avons rappelé que nous condamnons sans équivoque toutes les violences et dégradations commises.

La dernière manifestation ne s'est pas déroulée dans le 12<sup>e</sup>. Cela a permis un répit, mais cela ne nous a pas pour autant satisfaits puisque nous sommes solidaires de l'ensemble des quartiers qui sont touchés par les violences en marge de ces manifestations, particulièrement la dernière dirigée contre l'hôpital Necker. Nous condamnons toutes les violences.

En réponse à vos interrogations, je tiens à vous rappeler le travail très important engagé par les services de la Ville de Paris, en amont et en aval de ces manifestations. En amont, pour sécuriser les parcours, puisque vous savez que les services interviennent pour essayer d'enlever l'ensemble du mobilier urbain qui pourrait être utilisé pour violence ou abîmé. Vous savez aussi que les services interviennent après les manifestations pour essayer de remettre l'espace public en état et le rendre le plus

vite possible aux Parisiens et aux commerçants qui sont aux premières loges lors de ces manifestations.

Nous sommes en contact avec l'ensemble des partenaires. Je pense notamment à ERDF, qui intervient aussi pour sécuriser le plus possible sur ses chantiers. Je voulais saluer l'investissement de l'ensemble des services que nous oublions régulièrement dans tous les comptes rendus médiatiques, qui effectuent un gros travail sur l'espace public en amont, pendant et en aval de ces manifestations. Je profite de votre question pour le mettre en exergue.

Vous avez évoqué deux points dans votre question, mais j'ai bien peur de ne pas vous satisfaire. Vous évoquez la situation des commerçants, notamment la possibilité de leur indemnisation. C'est une question que vous avez déjà posée en Conseil de Paris. La réponse faite par Mme BROSSSEL est strictement exacte. On pourrait quasiment reprendre point par point ce qu'elle a évoqué. L'indemnisation des commerçants n'est pas du ressort de la Ville de Paris. Elle peut être du ressort des compagnies d'assurance, mais ce n'est pas de la responsabilité de la Ville de Paris. Lorsqu'il y a des indemnisations, c'est sur les chantiers de la Ville, et nous organisons des indemnisations à l'amiable. Lors des travaux du tramway, les commerçants ont subi un impact sur leur chiffre d'affaires, et nous avons pris des mesures pour permettre à ces commerçants d'être indemnisés dans le cadre d'une commission avec les partenaires. Mme la Maire était l'un des principaux artisans de cette indemnisation.

Vous demandez que la Place de la Nation soit moins sollicitée lors de ces manifestations. Je vous le dis une nouvelle fois, mais je sais que Mme la Maire n'a cessé de vous le répéter à différents endroits, même à la télévision : la Ville ne rend pas d'avis dans le cadre des déclarations de manifestations déposées auprès de la Préfecture de police, qui possède cette compétence. Nous n'avons pas d'influence sur les trajets, et nous découvrons, d'ailleurs tardivement, ces trajets, ce qui nous oblige parfois à une réactivité importante, parce qu'en amont, il nous faut avoir un contact avec le commissariat, avec le cabinet du Préfet, avec les responsables des établissements scolaires qui sont sur le trajet. Tout cela prend beaucoup de temps. Nous ne pouvons pas intervenir sur ces trajets, comme vous le savez. Ce n'est pas nouveau. En dépit de ce que certains racontent, il n'est pas de notre ressort que les trajets passent par le 12<sup>e</sup> ou même ne se déroulent que dans le 12<sup>e</sup>. Il y a aussi une volonté des organisateurs d'avoir des trajets qui soient symboliques, et c'est une négociation entre les organisateurs et la Préfecture de police, et sur laquelle la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement n'ont pas la main. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. La Ville de Paris n'a pas compétence à soutenir les activités économiques et ne peut le faire sans accord de la Région Ile-de-France, dont c'est la compétence première.

Je vous propose de clore cette dernière séance de l'année scolaire. Je vous souhaite à tous un bon repos estival et vous donne rendez-vous le 13 septembre pour notre prochain Conseil d'arrondissement. »

\*\*\*



Madame la Maire lève la séance à 21 H 30.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.